



N° 11F0019MIF au catalogue — N° 260

ISSN: 1205-9161

ISBN: 0-662-74358-X

Document de recherche

**Direction des études analytiques
documents de recherche**

Entreprises, industries et assurance-chômage : une analyse des données sur les employeurs et les employés recueillies au Canada

par Miles Corak et Wen-Hao Chen

Division des études sur la famille et le travail
24-F, Immeuble R.-H.-Coats, Ottawa K1A 0T6

Téléphone: 1 800 263-1136



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Entreprises, industries et assurance-chômage : une analyse des données sur les employeurs et les employés recueillies au Canada

par Miles Corak et Wen-Hao Chen

11F0019MIF n° 260

ISSN : 1205-9161

ISBN : 0-662-74358-X

Division des études sur la famille et le travail
24^e étage, immeuble R.-H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6
Statistique Canada

Comment obtenir des renseignements additionnels :

Service national de renseignements : 1 800 263-1136

Renseignements par courriel infostats@statcan.ca

Juin 2005

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique ou photographique, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

This publication is available in English.

Note de reconnaissance

Le succès de système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

I.	Introduction.....	5
II.	Données et vue d'ensemble	8
III.	Profils détaillés d'interfinancement des industries	12
IV.	Analyse au niveau de l'entreprise.....	15
V.	Estimation des coûts d'efficacité	20
VI.	Conclusion	23
	Tableaux.....	25
	Annexes.....	41
	Bibliographie.....	52

Résumé

L'analyse de données administratives devenues disponibles récemment dans un certain nombre de pays a mené à la conclusion qu'une étude minutieuse de l'interaction entre les caractéristiques de l'employeur et celles des employés est nécessaire pour bien interpréter les résultats observés sur le marché du travail. L'objectif du présent document est de développer ce thème grâce à l'examen de la conception de la politique sociale et de son interaction avec le marché du travail, en mettant l'accent sur le régime canadien d'assurance-chômage (a.-c.). Des données administratives couvrant l'univers des employés, des entreprises et des prestataires de l'assurance-chômage au Canada sur une période de 11 ans sont utilisées afin d'examiner le fonctionnement de l'assurance-chômage du point de vue de l'entreprise, en accordant une attention particulière aux questions longitudinales que soulèvent le profil et les causes de l'interfinancement. L'étude montre que des transferts persistants se produisent par la voie de l'assurance-chômage au niveau tant de l'industrie que de l'entreprise. Cet interfinancement est le propre d'une petite fraction d'entreprises. Une analyse tenant compte des effets fixes d'entreprise montre que presque 60 % de la variation expliquée de l'interfinancement persistant est due à ce genre d'effets. Le calcul de la perte globale d'efficacité est très sensible au niveau de détail des données sur les entreprises. Pour saisir pleinement la façon dont les programmes sociaux, comme celui de l'assurance-chômage, interagissent avec le marché du travail, il faut tenir compte des caractéristiques des entreprises et de leurs pratiques en matière de ressources humaines, et l'étude de cette interaction pourrait être plus fructueuse si l'on utilisait des modèles du chômage à contrat implicite.

I. Introduction

L'analyse de données administratives devenues disponibles récemment dans un certain nombre de pays a mené à la conclusion qu'une étude minutieuse de l'interaction entre les caractéristiques de l'employeur et celles des employés est nécessaire pour interpréter pleinement les résultats observés sur le marché du travail. Abowd, Kramarz et Margolis (1999) illustrent particulièrement bien l'importance qu'il y a à analyser à la fois les aspects offre et demande du marché. Donnant un exemple frappant des études que permettent les nouvelles données disponibles, ces auteurs établissent un lien entre la détermination de la rémunération, les différences salariales entre industries, les effets salariaux liés à la taille de l'entreprise et la gestion des ressources humaines, d'une part, et les caractéristiques de l'entreprise et celles des employés, d'autre part. Leur analyse porte sur de grands ensembles de données administratives couplées produits en France, mais on trouve de plus en plus d'exemples d'études de cette sorte. Les travaux de recherche menés aux États-Unis, au Canada et dans les pays nordiques, particulièrement au Danemark, ont également abouti à cette constatation générale (Baldwin, 1995; Haltiwanger et coll., 1999). L'objectif du présent document est de développer ce thème en se concentrant sur l'effet et la conception de la politique sociale et sur son interaction avec le marché du travail. Les études susmentionnées donnent à penser que nombre de conséquences de l'assurance-chômage attribuées au comportement individuel pourraient, en fait, refléter l'aspect demande du marché du travail ou, de façon générale, qu'il faudrait peut-être tenir compte davantage des rôles de l'offre et de la demande afin d'interpréter correctement les répercussions de l'assurance-chômage sur le marché du travail.

Il est certain que l'interaction entre l'assurance-chômage et le marché du travail a fait l'objet d'études détaillées dans tous les pays industrialisés. Toutefois, un grand nombre de ces analyses se concentrent sur l'aspect offre du marché du travail, situation qui reflète partiellement l'importance accordée à la théorie de la recherche d'emploi en tant que cadre de développement des données et d'analyse empirique. Par conséquent, on s'est beaucoup soucié de l'effet du taux de remplacement du revenu de l'assurance-chômage et du droit aux prestations sur la durée des périodes de chômage. Ainsi, Atkinson et Micklewright (1991) procèdent à une revue approfondie de la littérature traitant de ce sujet tout en insistant sur la nécessité d'examiner la relation entre l'assurance-chômage et les transitions sur le marché du travail dans une perspective plus large. D'autres auteurs mettent l'accent sur l'aspect demande du marché du travail et s'appuient sur la théorie des contrats implicites pour examiner les éléments qui encouragent les entreprises à modifier leurs décisions de recrutement et de mise à pied. Hamermesh (1993, 1990) donne une vue d'ensemble de la littérature fondée sur cette théorie remontant au moins jusqu'à Feldstein (1976). Ces analyses traitent, pour la plupart, de la situation aux États-Unis, puisqu'il s'agit du seul pays ayant recouru à grande échelle à l'application de taux personnalisés. Notre objectif est d'adopter cette approche et de brosser un tableau du régime canadien d'assurance-chômage du point de vue des entreprises et des industries.

En effet, ces thèmes sont particulièrement pertinents au Canada. Le régime d'assurance-chômage a été un élément assez important du régime de sécurité sociale du Canada, particulièrement après la grande réforme qui, en 1971, s'est traduite par une

augmentation substantielle de la couverture et des prestations. Lin (1998) donne un aperçu juridique du régime. La réforme du barème de prestations devait être assortie d'une modification de la structure financière incluant l'adoption de primes personnalisées. Kesselman (1983) décrit la loi et la façon dont l'adoption des aspects liés à l'assurance de la réforme financière a été retardée et, en dernière analyse, abandonnée. L'analyse économique de l'évolution subséquente du régime a été réalisée presque entièrement en fonction des effets de l'offre de main-d'œuvre, c'est-à-dire les répercussions sur le taux agrégé de chômage et sur la durée des prestations. Corak (1994) passe en revue la littérature traitant de ce sujet, sur laquelle se sont appuyées les compressions successives des prestations qui ont eu lieu au cours des années 1970 et 1980. D'importantes modifications ont été apportées au régime durant les années 1990, en partie parce qu'il devenait de plus en plus évident qu'une fraction importante de prestataires comptait sur le programme de façon répétée et prévisible (Corak 1993a,b; Gray et Sweetman, 2001; Lemieux et MacLeod, 1995, 2000). Étant donné l'accent mis à l'époque sur la réduction du déficit, cette constatation a donné lieu à d'importantes réductions des taux de prestations et des droits aux prestations, mais aussi à des réformes novatrices, y compris l'introduction d'un système de taux particuliers. De façon révélatrice, ces mesures étaient axées sur l'offre de main-d'œuvre. En 1997, on a appliqué une mesure de récupération fiscale des prestations touchées par les bénéficiaires ayant un salaire élevé, à un taux variant selon les antécédents de demande de prestations de l'individu. A également été adoptée une règle d'« intensité » aux termes de laquelle les taux de prestations étaient reliés au nombre de semaines durant lesquelles des prestations avaient été perçues dans le passé. Il était prévu que le taux de prestations diminue d'un point de pourcentage par tranche de 20 semaines de prestations au cours des cinq dernières années à compter de 2001 (jusqu'à un maximum de cinq points de pourcentage pour les personnes ayant reçu des prestations pendant 100 semaines). Toutefois, ces innovations ont été abrogées en 2001, juste avant que la règle d'intensité n'entre en vigueur.

L'évolution de la politique canadienne témoigne d'une tendance distincte à évaluer le programme uniquement sous l'angle de l'offre sur le marché du travail. Puisque ce biais est dû en partie au genre de données dont disposent les analystes, notre objectif est de décrire le fonctionnement de l'assurance-chômage sous un jour nouveau en nous appuyant sur de grands ensembles de données administratives résultant du couplage de données recueillies auprès des entreprises, des travailleurs et des prestataires individuels. Nous adoptons le cadre de travail décrit par Anderson et Meyer (1993) et étoffons les travaux réalisés antérieurement par Corak et Pyper (1995) afin de décrire les profils de répartition des prestations et des cotisations d'assurance-chômage, et d'expliquer, au sens comptable, la nature de l'interfinancement résultant. Nous n'irons pas, toutefois, jusqu'à examiner les conséquences d'un régime ne prévoyant pas la fixation de taux particuliers, cette étude étant impossible dans le contexte canadien compte tenu de la nature universelle du régime et de la constance des taux de cotisation d'une entreprise à l'autre. Notre analyse doit plutôt être considérée comme un effort en vue de déterminer dans quelle mesure les subventions pourraient induire ce genre de changements ou peut-être de représenter leur résultat. Nous examinons aussi quelle fraction de la variance de ces interfinancements est propre à l'industrie, à la région ou à l'entreprise, et nous estimons l'importance de la perte d'efficacité, ou perte de bien-être, connexe.

Nous réalisons l'analyse aux niveaux de l'industrie et de l'entreprise afin de décrire les profils d'interfinancement entre industries et à l'intention de celles-ci. Il convient toutefois de souligner que l'interfinancement entre entreprises et entre industries existe en tout temps, même dans le cas d'un régime d'assurance-chômage à système parfait de taux particuliers. En effet, certaines entreprises ou industries subiront des revers qui les obligeront à recourir aux prestations, tandis que d'autres seront épargnées, ce qui est l'essence même de l'assurance. La persistance de l'interfinancement au cours du temps, et non son existence à un moment donné, est l'élément qui évoque une dérogation aux principes de l'assurance et qui illustre les raisons incitant les entreprises à modifier leur comportement, ainsi que les résultats de ces changements. Par conséquent, nous nous intéressons tout spécialement à l'analyse longitudinale des données.

À la section II, nous décrivons les données et donnons un aperçu des faits principaux. Nos données administratives couvrent l'univers des employeurs, des travailleurs et des prestataires de l'assurance-chômage entre 1986 et 1996. Ces années couvrent un cycle économique complet. Nous présentons les profils des transferts pour les grands secteurs d'industries et les provinces. À la section III, nous présentons une analyse à un niveau moins agrégé d'industrie et donnons une explication comptable des profils observés. Cette analyse comprend la décomposition du rapport prestations-cotisations calculé au niveau de l'industrie en composantes correspondant aux mises à pied (temporaires ainsi que permanentes), aux taux de prestations, à la durée des prestations et aux cotisations (qui sont reliées directement au niveau des gains). À la section IV, nous présentons une analyse au niveau de l'entreprise et une décomposition de la variance et, à la section V, nous donnons des estimations des pertes d'efficacité associées aux profils observés.

Nous constatons que le régime canadien d'assurance-chômage donne lieu à une redistribution importante des fonds entre les industries et les provinces et que ces transferts existent depuis longtemps, résultat peu étonnant pour de nombreux observateurs. Le flux principal de fonds a lieu du secteur des services vers le secteur primaire et celui de la construction, et de l'Ontario vers les provinces situées à l'est de la rivière des Outaouais. Les industries pour lesquelles le transfert net associé à l'assurance-chômage est positif sont celles pour lesquelles le taux de mises à pied est supérieur à la moyenne et le taux de rémunération (et, donc, de cotisations) est inférieur à la moyenne. Des transferts nets positifs importants sont également associés à des taux de mises à pied temporaires supérieurs à la moyenne. En outre, nous constatons que ce sont non seulement les mêmes industries, mais aussi les mêmes entreprises, qui bénéficient d'un transfert positif année après année. En fait, les transferts liés à l'assurance-chômage sont fortement concentrés au niveau de l'entreprise. Le transfert net n'est systématiquement positif au cours des onze années observées que pour 6,3 % des entreprises et, si celles-ci représentent 6,6 % des emplois, elles sont responsables de 28 % des prestations d'assurance-chômage versées et ne contribuent que 3,6 % du montant total des cotisations d'assurance-chômage; plus de 22 % d'entreprises ne reçoivent jamais de transfert et ces dernières représentent 48 % de l'ensemble des emplois, mais rendent compte de 28 % seulement des prestations d'assurance-chômage et de 60 % des cotisations. Dans le cas des entreprises « toujours subventionnées », presque les trois quarts des demandes d'assurance-chômage sont dues à un taux excessif de mises à pied temporaires donnant à penser non seulement qu'une même

petite fraction d'entreprises reçoivent une subvention chaque année, mais aussi que les mêmes travailleurs utilisent répétitivement l'assurance-chômage année après année en gardant le même employeur. Bien que les entreprises « toujours subventionnées » aient tendance à être concentrées dans les industries « toujours subventionnées » (particulièrement dans le secteur de la construction), une part importante d'entreprises rentrent dans cette catégorie dans la plupart des industries. Autrement dit, en plus d'un interfinancement important entre industries, le régime d'assurance-chômage comprend un interfinancement important à l'intérieur des industries. L'analyse de la variance montre que presque 60 % de la variation expliquée de l'interfinancement persistant est attribuable à des effets d'entreprise qui sont nettement plus importants que les effets géographiques ou d'industrie. Par conséquent, les estimations de la perte globale d'efficacité sont très sensibles au niveau d'agrégation choisi. Les chiffres obtenus en se fondant sur des données au niveau de l'entreprise sont de cinq à vingt-cinq fois plus grands que ceux obtenus en utilisant des données au niveau de l'industrie uniquement.

II. Données et vue d'ensemble

Nous utilisons une série de fichiers administratifs associés au régime fiscal et au régime d'assurance-chômage du Canada, et un répertoire longitudinal des entreprises établi par Statistique Canada. Une description détaillée des fichiers de données de base et des procédures utilisées pour créer les fichiers analytiques figure à l'annexe A. Regroupés, ces fichiers couvrent entièrement l'univers des entreprises, des travailleurs et des prestataires de l'assurance-chômage. Nous créons des données au niveau de l'entreprise en ce qui concerne le nombre d'employés, les cotisations versées au régime d'assurance-chômage (par l'employeur ainsi que par les employés), le nombre de prestataires de l'assurance-chômage, le montant des prestations d'assurance-chômage et la durée moyenne des prestations. L'unité analytique élémentaire est l'« entreprise », qui s'entend ici de toute entreprise privée ou publique qui verse à Revenu Canada (nom que portait durant la période visée par l'étude l'Agence du revenu du Canada) des retenues salariales faites au nom de ses employés. Le numéro de compte de retenues sur la paie attribué par Revenu Canada à chaque unité déclarante est celui utilisé pour agréger les données au niveau de l'entreprise et pour procéder au couplage des divers ensembles de données. Notre analyse débute en 1986, car il s'agit de la première année pour laquelle nous disposons de fichiers de données couvrant l'univers des prestataires annuels de l'assurance-chômage, et elle se termine en 1996, à cause d'une rupture de cohérence longitudinale des numéros de compte de retenues sur la paie l'année suivante. En l'occurrence, cette période représente un cycle économique complet qui débute par la reprise qui a suivi la récession de 1981-1982 et se termine par celle qui a suivi la récession du début des années 1990. En 1986, le taux agrégé de chômage était de 9,6 %, valeur identique à celle observée en 1996, après une chute pour s'établir à 7,5 % en 1989 et un redressement jusqu'au sommet de 11,4 % en 1993. La dernière année de la période de référence correspond aussi à la dernière année avant le remaniement structurel considérable du régime qui a débuté en 1997. Ce remaniement comportait principalement une modification de la couverture et de l'admissibilité pour passer à un barème fondé sur le nombre d'heures travaillées (plutôt que sur le nombre de semaines travaillées, sous réserve d'un nombre minimal d'heures travaillées), une

récupération fiscale des prestations reçues par les prestataires ayant un salaire élevé et l'introduction de taux particuliers de prestations, tel que décrit plus haut.

Nos données, qui couvrent l'ensemble de la population d'employeurs, d'employés et de prestataires de l'assurance-chômage pendant une période de onze ans, sont beaucoup plus complètes que les données américaines analysées par Anderson et Meyer (1993) et celles présentées dans le document de travail de Corak et Pyper (1995), travaux qui sont les précurseurs de notre étude. Anderson et Meyer offrent une analyse agrégée des données sur 22 États représentant environ 55 % des travailleurs couverts par l'assurance-chômage pour établir le niveau d'interfinancement et la persistance de ce dernier pour les grands groupes d'industries (code à deux chiffres de la CTI). Par contre, leur analyse à un niveau moins agrégé en vue d'examiner les causes sous-jacentes de ces profils ne s'appuie que sur huit États qui représentent de 5 % à 20 % des travailleurs couverts par l'assurance-chômage; leur analyse au niveau de l'entreprise, qui ne couvre que deux États, porte uniquement sur les grandes entreprises et environ 10 % des travailleurs couverts par l'assurance-chômage durant une période de quatre à six ans. Les données utilisées par Corak et Pyper (1995) ont une structure comparable à celle des données utilisées pour les présents travaux, mais beaucoup plus limitée. Alors que leur analyse agrégée couvre la période allant de 1986 à 1990, à cause de modifications apportées au codage des industries, l'analyse plus détaillée au niveau de l'industrie et l'analyse longitudinale au niveau de l'entreprise sont limitées à la période allant de 1986 à 1988. En outre, ils n'étudient pas l'influence indépendante exercée par les entreprises sur l'importance de l'interfinancement.

Le tableau 1 donne un aperçu du fonctionnement du régime d'assurance-chômage de 1986 à 1996 au moyen de données agrégées produites d'après nos données et exprimées en dollars constants de 1997. Pendant une bonne partie de la période, c'est-à-dire du milieu à la fin des années 1980 et au début des années 1990, le régime d'assurance-chômage a enregistré un déficit, de l'ordre de 1,8 milliard de dollars en 1989 et en 1990 et supérieur à 2,5 milliards de dollars en 1991. Toutefois, après 1992, le régime est sorti du déficit et a enregistré un excédent record de 8,2 milliards de dollars en 1996. Durant cette période de 11 ans, le régime a perçu, en moyenne, 17,2 milliards de dollars de cotisations par année, et versé environ 15,2 milliards de dollars de prestations à 2,5 millions de prestataires. Ces résultats concordent avec ceux de Lin (1998). Essentiellement, le solde du régime d'assurance-chômage est assez sensible à l'évolution du cycle économique et, comme nous l'avons mentionné, la période de référence couvre un cycle complet. Alors que le solde annuel moyen au cours de cette période correspond à un excédent d'environ 2 milliards de dollars, les soldes annuels observés durant la période de reprise et d'expansion qui a eu lieu du début au milieu des années 1990 diffèrent assez bien de ceux observés une décennie plus tôt durant l'expansion qui a suivi la récession de 1981-1982. Des excédents importants ont été enregistrés durant les années 1990, alors que le taux moyen de chômage était supérieur à celui observé du milieu à la fin des années 1980. Selon Lin (1998), plusieurs facteurs sont à l'origine de ces excédents. Premièrement, les recettes fiscales ont augmenté rapidement après 1991, grâce à la reprise économique, mais aussi à l'augmentation des taux de cotisations (voir l'annexe B). Deuxièmement, le montant des prestations a diminué, vraisemblablement à cause des réductions des taux de prestations et de l'admissibilité

prescrites par la loi¹. Enfin, dernier point important qui se dégage des données présentées au tableau 1, la fraction de demandes de prestations à cause d'une mise à pied temporaire est devenue importante². En moyenne, la moitié des prestataires de l'assurance-chômage avaient cessé de travailler temporairement, cette proportion présentant une légère tendance à la hausse sur la période étudiée.

Les tableaux 2 à 4 fournissent des renseignements comparables à ceux présentés par Corak et Pyper (1995), mais couvrant une plus longue période. La valeur absolue du transfert associé à l'assurance-chômage (total des prestations net du total des cotisations) selon la province et le grand secteur d'industries est présentée au tableau 2. Une valeur positive dénote un transfert net de fonds et une valeur négative, un surcroît de cotisation ou surtaxe³. En général, les provinces situées à l'est de l'Ontario bénéficient de transferts nets en provenance du reste du Canada (sauf la Colombie-Britannique et les deux territoires). À lui seul, l'Ontario contribue, en moyenne, 1,95 milliard de dollars par année, tandis que le Québec est le bénéficiaire le plus important (environ 960 millions de dollars par année). Au niveau de l'industrie, on observe un transfert des fonds de l'assurance-chômage du secteur des services et du secteur public vers celui de la construction, ce dernier recevant 1,58 milliard de dollars par année, et les deux premiers cotisants ensemble 1,79 milliard de dollars. Le cotisant individuel le plus important est le secteur des services de l'Ontario, qui verse annuellement un surcroît de cotisation de 805 millions de dollars. À l'opposé, le secteur de la construction du Québec bénéficie du transfert le plus important, lequel se chiffre à 529 millions de dollars en moyenne.

Le tableau 3 présente le montant de ces transferts par emploi. Les industries du secteur primaire sont celles pour lesquelles le montant du transfert par emploi est le plus élevé, à savoir 4 735 \$, 2 005 \$ et 1 336 \$ pour la pêche, l'exploitation forestière et la construction, respectivement. Pour les industries surtaxées, le montant du transfert par emploi est assez faible, la valeur la plus élevée étant de 519 \$ pour le secteur public, les suivantes étant

1. Le taux de prestations est passé de 60 % à 57 % en 1993 et à 55 % (60 % pour les prestataires à faible revenu) en 1994. En outre, à partir de 1993, les travailleurs abandonnant leur emploi sans raison valable n'ont plus été admissibles.
2. Notre définition d'une mise à pied temporaire pourrait être moins restrictive que celle adoptée habituellement. Nous considérons comme ayant vécu une mise à pied temporaire les individus déclarant un revenu d'emploi provenant de la même entreprise durant l'exercice qui suit l'année de la mise à pied. À la limite, selon cette définition, une mise à pied de presque deux années par rapport à la même entreprise serait considérée comme temporaire si l'interruption du travail a eu lieu au début de l'année et que le réembauchage a eu lieu à la fin de l'année suivante. Voir l'annexe A pour plus de précisions.
3. Les données figurant dans les tableaux 2 et 3 sont calculées au moyen de la formule $B_i - T_i(B/T)$, où B_i représente les prestations reçues et T_i , les cotisations versées par une industrie/province particulière (B et T représentent les prestations et les cotisations pour le Canada dans son ensemble). Nous multiplions les cotisations par industrie/province par le rapport prestations-cotisations (B/T) national, parce que le compte de l'assurance-chômage n'était pas exactement en équilibre durant la période. Essentiellement, nous répartissons l'excédent annuel de 1,95 milliard de dollars entre les industries/provinces proportionnellement au montant des cotisations versées. Le résultat représente, pour chaque industrie/province, l'excédent des prestations par rapport aux cotisations que l'on enregistrerait si le programme d'assurance-chômage était globalement en équilibre. De la même façon, les données présentées au tableau 4 sont calculées selon la formule $(B_i/T_i) / (B/T)$.

419 \$ pour le transport et 391 \$ pour la finance. En ce qui concerne les transferts interprovinciaux, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard bénéficient de transferts d'un montant de 1 782 \$ et 1 371 \$ par emploi, respectivement. D'autre part, la cotisation par emploi à l'assurance-chômage la plus importante est celle versée par l'Ontario, soit 251 \$. Les bénéficiaires les plus importants appartiennent aux industries productrices de biens des provinces atlantiques. Le transfert par emploi le plus important est celui observé pour les industries de la pêche de Terre-Neuve et de l'Île-du-Prince-Édouard, où il se chiffre à environ 6 800 \$ par emploi par année. Par contre, les industries de services, ainsi que les industries des mines et les industries manufacturières situées à l'ouest de la rivière des Outaouais versent des cotisations par emploi considérables, le montant le plus élevé, c'est-à-dire 766 \$ par emploi, étant celui enregistré pour le secteur public de l'Ontario.

Le rapport relatif prestations-cotisations (RBT pour *Relative Benefit/Tax ratio*) est présenté au tableau 4. Il est défini comme étant $RBT_i = (B_i/T_i) / (B/T)$, où une valeur supérieure à l'unité indique que l'industrie/province reçoit une subvention, et une valeur inférieure à l'unité indiquant qu'elle verse un surcroît de cotisation ou surtaxe. Par exemple, le RBT indique que, pour chaque dollar cotisé au régime d'assurance-chômage par le secteur de l'agriculture à Terre-Neuve, 10,86 \$ de prestations d'assurance-chômage sont perçus, tandis que pour chaque dollar cotisé par le service public de l'Ontario, 37 cents seulement de prestations sont perçus. Les profils d'interfinancement qui se dégagent du tableau 4 concordent avec ceux décrits par Corak et Pyper (1995), même si la période étudiée par ces auteurs est nettement plus courte. En outre, les données du tableau 4 brossent le même tableau général que celles publiées par Karagiannis (1986) qui décrit les profils d'interfinancement observés de 1975 à 1982. Ensemble, ces études donnent à penser que le régime d'assurance-chômage du Canada est caractérisé par un profil d'interfinancement stable, établi de longue date, peu influencé par le cycle économique et qui remonte au moins jusqu'aux années qui ont suivi directement l'entrée en vigueur des modifications législatives de 1972⁴.

Les données chronologiques sur le RBT par province et par industrie sont également représentées graphiquement aux annexes C.1 et C.2. Au niveau provincial, les changements concernant le RBT peuvent être classés en trois catégories. À part l'ordre de grandeur, les courbes en fonction du temps sont fort semblables pour les provinces atlantiques et pour le Québec. Les rapports sont supérieurs à l'unité pendant toute la période de référence, augmentant légèrement de 1986 à 1989, pour baisser ensuite en 1990, puis augmenter (sauf à Terre-Neuve) depuis. On ne connaît pas la cause du fléchissement observé dans ces régions pour 1990. Il pourrait refléter la mise en suspens provisoire de la norme variable

4. Une lecture attentive de ces trois études révèle des variations appréciables du RBT dans certaines industries (particulièrement celles du secteur primaire), mais ne témoigne d'aucun changement de situation en ce qui concerne la subvention et la surtaxe. En outre, l'explication de ces variations tient en grande partie aux différences de codage des industries (CTI 1970 contre CTI 1980). Nous avons produit des données comparables à celles présentées dans les tableaux 1 à 3 pour 1997 et la conclusion générale qui précède reste vraie si l'on utilise les données pour cette année supplémentaire, qui est la première année complète durant laquelle ont été en vigueur les changements importants associés à la loi en vertu de laquelle le programme a été rebaptisé « assurance-emploi ».

d'admissibilité de janvier à novembre cette année-là⁵. Par contre, dans les provinces situées à l'ouest de l'Ontario, le RBT est inférieur à un et manifeste une tendance à la baisse. (Durant la période de référence, la Colombie-Britannique est passée de l'état de province subventionnée à l'état de province surtaxée.) Enfin, en Ontario, l'évolution du RBT est unique, sa valeur étant demeurée inférieure à 0,8 durant toute la période, ce qui représente la surtaxe la plus importante. Il n'existe aucune relation simple entre les variations provinciales du RBT et le cycle économique, ce qui n'est pas étonnant puisque la normalisation au moyen du rapport national dans la formule du RBT devrait éliminer les effets cycliques.

À quelques exceptions près, l'évolution du RBT par industrie en fonction du temps est également assez stable. Certaines industries reçoivent systématiquement un transfert net, tandis que d'autres contribuent systématiquement, la seule exception étant le secteur de la fabrication. Par conséquent, l'interfinancement sur l'entièreté de la période de référence n'est pas le résultat de quelques années particulièrement mauvaises suscitant un rajustement important et le recours considérable à l'assurance-chômage. Il reflète plutôt un profil structurel en vertu duquel certaines industries reçoivent une subvention nette année après année, tandis que d'autres sont systématiquement surtaxées. Sommairement, certains aspects de la structure de l'emploi à l'intérieur des provinces ou certains aspects du fonctionnement des industries déterminent le profil de l'interfinancement persistant intégré dans le régime d'assurance-chômage.

III. Profils détaillés d'interfinancement des industries

L'analyse par industrie à un niveau moins agrégé permet d'examiner de plus près les causes sous-jacentes de ces profils persistants. Les données du tableau 5 résument les profils longitudinaux du RBT selon l'industrie au niveau à trois chiffres. Nous avons calculé le RBT pour chacune des 228 industries définies selon le code à trois chiffres de la CTI de 1980 pour chacune des 11 années étudiées. La répartition en fonction du nombre d'années durant lesquelles chaque industrie a eu un RBT supérieur à l'unité est concentrée aux deux extrémités : durant la période de onze ans étudiée, les industries rentrent soit dans la catégorie « jamais subventionnées » soit dans la catégorie « toujours subventionnées ». Presque 39 % des industries n'ont reçu aucun transfert au cours de la période de 11 ans.

5. Les prestataires éventuels devaient accumuler de 10 à 14 semaines de travail assuré pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Le nombre exact de semaines dépendait du taux de chômage dans la région de résidence du demandeur. Cette règle d'admissibilité portait le nom de norme variable d'admissibilité (NVA). Elle avait été introduite en décembre 1977, avec la stipulation qu'elle expirerait après trois ans. Chaque année, les gouvernements successifs ont adopté une loi habilitante en vue d'empêcher la temporisation de la règle. Ce scénario s'est poursuivi jusqu'à 1990, année où le gouvernement au pouvoir a regroupé la loi habilitante avec un ensemble plus général de mesures législatives associées à l'introduction de la taxe sur les biens et services. L'adoption de ces mesures a été retardée lors de la troisième lecture si bien que la NVA a été suspendue et que la période de travail est redevenue de 14 semaines dans toutes les régions, indépendamment de la situation économique. Cette situation a eu des répercussions beaucoup plus importantes dans les régions où le chômage était élevé, notamment de nombreuses régions des provinces atlantiques où le nombre de semaines de travail exigé avait toujours été de 10 semaines. La situation s'est maintenue de la mi-février à la mi-novembre.

Les industries qui ne sont jamais subventionnées représentent 45 % de l'emploi. Elles bénéficient de 34 % des prestations d'assurance-chômage, mais versent 61 % de l'ensemble des cotisations d'assurance-chômage. Par contre, plus de 30 % d'industries ont bénéficié d'un transfert positif chaque année de 1986 à 1996. Ces industries représentent 32 % de l'emploi, mais 45 % de l'ensemble des prestations d'assurance-chômage et 18,6 % seulement de l'ensemble des cotisations au régime d'assurance-chômage durant la période.

Nous utilisons la même méthode de décomposition qu'Anderson et Meyer (1993) pour saisir les causes sous-jacentes du RBT dans chaque industrie. L'équation (1) ventile le RBT en deux composantes,

$$RBT_i = \frac{B_i / T_i}{B / T} = \frac{(n_i d_i b_i) / (t_i w_i)}{(ndb) / (tw)} = \left(\frac{n_i}{n}\right) \left(\frac{d_i}{d}\right) \left(\frac{b_i}{b}\right) \left(\frac{tw}{t_i w_i}\right) \quad (1)$$

où n_i représente le nombre total de prestataires de l'assurance-chômage dans l'industrie i , d_i représente la durée moyenne (en semaines) des prestations touchées par ces prestataires, b_i représente le montant hebdomadaire moyen des prestations et $t_i w_i$ représente le total des cotisations versées par les employeurs et les employés de l'industrie. Les variables non indicées représentent les totaux correspondants à l'échelle nationale. Dans ces conditions, un RBT supérieur à l'unité peut être attribué à : a) un nombre excessif de prestataires, b) une durée plus longue des prestations, c) un montant plus élevé des prestations ou d) un montant plus faible des cotisations. Puisque le régime d'assurance-chômage du Canada n'est pas fondé sur un système de taux particuliers, t/t_i est égal à l'unité. Autrement dit, la valeur du dernier terme dépend de la valeur des gains relatifs dans l'industrie, (w/w_i) . Les industries où la rémunération est assez faible versent des cotisations assez faibles, si bien que la valeur de ce terme est supérieure à l'unité, ce qui sous-entend que l'industrie est subventionnée. Pareillement, les industries où la rémunération est supérieure à la moyenne versent des cotisations relativement plus élevées et la valeur du dernier terme de l'équation (1) sera inférieure à l'unité, ce qui sous-entend que l'industrie a tendance à être surtaxée.

À titre d'illustration, le tableau 6 donne la ventilation du rapport RBT par grand secteur d'activité. Les chiffres figurant dans les colonnes (2) à (5) correspondent aux quatre composantes de l'équation (1), leur produit étant le RBT figurant dans la colonne (1). Dans le cas de l'exploitation forestière, de la pêche et de la construction, tous les termes (à une petite exception près) contribuent à l'interfinancement de ces secteurs d'activité, mais le facteur principal est le nombre supérieur à la moyenne de prestataires de l'assurance-chômage. Pour le secteur de l'agriculture, la subvention nette résulte principalement d'une valeur plus élevée dans la colonne 5 (ce qui signifie une cotisation plus faible au régime). Pour la plupart des secteurs d'activité surtaxés, un taux plus faible de prestations et (ou) un taux plus élevé de cotisations semblent être les causes principales de la réduction du RBT. Pour les secteurs des mines et de la fabrication, un taux moyen de rémunération (et, donc, de cotisations au régime) supérieur à la moyenne compense l'effet des taux supérieurs à la moyenne de mises à pied et de prestations, de sorte qu'en dernière analyse, ces deux secteurs sont surtaxés. Les secteurs du commerce et des services paient une surtaxe, parce que l'effet du taux plus faible de demandes de prestations domine et

annule l'effet du taux de rémunération inférieur à la moyenne. Dans le cas des autres secteurs d'activité surtaxés (transport, finances et secteur public), les taux de demandes de prestations et de cotisations ont pour effet conjugué de réduire le RBT.

Nous pouvons considérer le taux de demandes comme étant égal à la somme de deux éléments, l'un correspondant aux mises à pied temporaires (n_{ti}/n) et l'autre, aux mises à pied permanentes (n_{pi}/n). Ces deux éléments sont illustrés aux colonnes (6) et (7), respectivement. Dans tous les secteurs bénéficiant d'un interfinancement, le taux de demandes dues à une mise à pied temporaire est supérieur au taux de demandes dues à une mise à pied permanente.

Un tableau complet de ce type pour 228 industries définies au niveau à trois chiffres de la CTI figure à l'annexe D. Une minorité d'industries (100 sur 228) ont un RBT supérieur à l'unité. De celles-ci, 84 ont un RBT compris entre 1 et 3, et 16, un RBT supérieur à 3. Nous calculons les covariances du rapport RBT avec chacune des composantes décrites dans l'équation (1) en nous servant de ces 228 observations. Comme prévu, la valeur de tous les facteurs de covariance est positive et diffère significativement de zéro, sauf pour le taux de prestations. Le nombre de prestataires et le taux de cotisation, sont les éléments dont la covariance avec le rapport RBT est la plus forte (0,84 et 0,51, respectivement). La covariance du rapport RBT et de la durée des prestations est également significative, mais sa grandeur est très faible (0,08).

En ne perdant pas ces résultats de vue, au tableau 7, nous résumons l'information présentée à l'annexe D par classification croisée des industries subventionnées et surtaxées selon les taux relatifs de demandes et de cotisations. Une forte proportion d'industries subventionnées (42 sur 100) ont tendance à afficher à la fois un taux de mises à pied supérieur à la moyenne et un taux de rémunération inférieur à la moyenne. Ces résultats confirment les prévisions théoriques d'équilibre sous un système sans fixation de taux particuliers. Hamermesh (1993) fait remarquer que si les cotisations au régime d'assurance-chômage ne sont pas reliées au montant attendu des prestations, le programme offre une subvention qui encourage les entreprises à augmenter le nombre de mises à pied et (ou) à réduire la rémunération. Néanmoins, malgré cela, une proportion importante d'industries subventionnées sont soit des industries à faibles taux de mises à pied et de rémunération (33 sur 100) ou des industries à taux élevés de mises à pied et de rémunération (25 sur 100). Dans la même veine, 76 industries surtaxées sur 128 (soit presque 60 %) sont des industries à faible taux de mises à pied et taux élevé de rémunération, mais 28 (22 %) sont des industries à taux élevés de mises à pied et de rémunération, et 23 (18 %), des industries à taux faibles de mises à pied et de rémunération. Une seule industrie surtaxée rentre dans la catégorie des industries à taux de mises à pied élevé et taux de rémunération faible (Clichage, composition et relieure avec un RBT de 0,97).

En résumé, une fréquence élevée de mises à pied (particulièrement les mises à pied temporaires) ainsi qu'un taux de rémunération inférieur à la moyenne sont les raisons principales, quoique non les seules, de l'interfinancement persistant entre industries. Ce résultat corrobore les prévisions théoriques quant au comportement des entreprises en cas

de programme d'assurance-chômage avec fixation de taux particuliers et est en harmonie avec le fait que les entreprises sont mieux à même d'influencer les décisions concernant la rémunération et la mise à pied que celles ayant trait aux autres composantes de l'équation (1). En ce sens, il n'est pas étonnant que ces deux termes exercent une influence importante, au sens comptable, sur le RBT. Ceci étant dit, une variation considérable persiste dans ces résultats, même au niveau à trois chiffres de la classification des industries, et il pourrait donc être important de modéliser directement les effets au niveau de l'entreprise au lieu de supposer simplement qu'ils sont littéralement des effets au niveau de l'industrie.

IV. Analyse au niveau de l'entreprise

Pour relever ce défi, nous examinons les profils au niveau de l'entreprise des flux de prestations et de cotisations d'assurance-chômage. Le tableau 8 donne la répartition des entreprises selon le nombre d'années où elles ont bénéficié d'un transfert positif au cours des 11 années visées par l'étude. Le tableau comporte deux panneaux : l'un donnant les données sur les entreprises en exploitation pendant au moins une année et l'autre, les données concernant les entreprises en exploitation pendant la période complète de 11 années. Environ 2,2 millions d'entreprises ont été exploitées pendant au moins une des 11 années visées par l'étude et presque 320 000 ont été exploitées pendant les 11 années. Les données sous-jacentes utilisées pour produire le tableau révèlent que ces entreprises à longue durée de vie représentent 71,4 % de l'ensemble des années-emplois recensées durant la période de référence. Notre analyse se concentre sur ces entreprises non seulement pour cette raison, mais aussi parce qu'il s'agit du groupe parmi lequel il est le plus probable que des contrats de travail implicites crédibles aient été établis entre les employeurs et les employés. De ces entreprises, plus du cinquième (22 %) n'ont jamais reçu de subvention. Ces entreprises « jamais subventionnées », qui représentent presque la moitié de l'emploi global, ont contribué plus de 60 % du total des cotisations d'assurance-chômage, mais n'ont reçu que 28 % environ de l'ensemble des prestations. À l'autre extrême, une petite fraction d'entreprises (6,25 %) ont été subventionnées presque chaque année durant la période de référence de 11 ans. Ces entreprises « toujours subventionnées », qui ne représentent que 6,6 % de l'emploi global, n'ont contribué que 3,6 % du total des cotisations d'assurance-chômage, mais ont reçu au moins 28 % de l'ensemble des prestations. Ces entreprises représentent moins de 1 % de l'ensemble des entreprises ayant jamais existé durant cette période (voir le panneau B du tableau 8), mais représentent néanmoins environ le cinquième de la totalité des prestations d'assurance-chômage versées.

Le tableau 9 permet d'examiner de plus près les caractéristiques des entreprises qui ne sont jamais subventionnées et celles qui le sont systématiquement, en se concentrant uniquement sur celles qui ont été en exploitation pendant les 11 années visées par l'étude. La première ligne donne la répartition des employés selon la taille de l'entreprise. Plus de la moitié (54 %) des emplois sont offerts par les grandes entreprises (celles comptant plus de 500 employés), tandis que 11 % seulement sont offerts par les petites entreprises (moins de 20 employés). La répartition est assez différente selon que l'entreprise n'est jamais ou

est toujours subventionnée. Les entreprises de taille moyenne (de 20 à 499 employés) représentent 56 % de l'ensemble des entreprises qui sont toujours subventionnées, tandis que quasiment les quatre cinquièmes des emplois dans les entreprises qui ne sont jamais subventionnées sont offerts par les grandes entreprises. Le tableau 9 renseigne sur la fraction de demandes de prestations selon le type de mise à pied. Dans le cas des entreprises qui ne sont jamais subventionnées, la proportion de demandes de prestations d'assurance-chômage est à peu près la même qu'il s'agisse d'une mise à pied temporaire ou permanente (soit un peu plus de 40 % dans chaque cas), mais, dans le cas des entreprises toujours subventionnées, plus de 70 % des demandes résultent de mises à pied temporaires, environ le cinquième seulement étant dû à des cessations d'emploi permanentes. Dans le contexte des travaux de Corak (1993a,b), de Gray et Sweetman (2001) et de Lemieux et MacLeod (1995, 2000) sur l'importance du recours répété à l'assurance-chômage au niveau individuel, nos résultats donnent à penser que les mêmes travailleurs recourent répétitivement à l'assurance-chômage année après année en gardant le même employeur. Les troisième et quatrième sections du tableau donnent la répartition des entreprises entre les industries et à l'intérieur de celles-ci. Les entreprises toujours subventionnées ne sont pas nécessairement concentrées dans les industries toujours subventionnées. Ainsi, 24 % d'entreprises toujours subventionnées appartiennent au secteur des services et 11 %, au secteur du commerce. Il semble donc qu'un interfinancement important a lieu à l'intérieur des industries. La dernière section du tableau 9 donne la répartition entre les provinces et à l'intérieur de celles-ci et montre, en premier lieu, que le Québec ainsi que l'Ontario comptent une proportion importante d'entreprises toujours subventionnées et d'entreprises qui ne le sont jamais. Cette situation est le reflet de la taille absolue de ces provinces. Presque 38 % des entreprises toujours subventionnées sont situées au Québec et 15 % sont établies en Ontario; les proportions sont presque identiques en ce qui concerne les entreprises qui ne sont jamais subventionnées, mais la situation géographique est inversée.

Les répartitions à l'intérieur des industries donnent à penser que jusqu'à 35 % d'entreprises du secteur de l'exploitation forestière et environ 30 % de celles du secteur de la pêche sont toujours subventionnées. Par contre, 45 % des entreprises du secteur des finances et environ le quart de celles des secteurs des services et des mines ne le sont jamais. Les répartitions à l'intérieur des provinces sont différentes, 27 % des entreprises de Terre-Neuve étant toujours subventionnées, de même que le cinquième de celles de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Les tableaux 10 et 11 fournissent des renseignements supplémentaires sur la répartition selon l'industrie des entreprises toujours subventionnées et de celles qui ne le sont jamais. Les vingt industries au niveau à trois chiffres de la CTI comptant les proportions les plus élevées d'entreprises toujours subventionnées sont présentées au tableau 10. Ces vingt industries représentent plus de 71 % de cette catégorie d'entreprises. La plupart des entreprises toujours subventionnées appartiennent aux industries toujours subventionnées, au moins le tiers aux industries de la construction (CTI 420, 401, 412, 456 et 402). Toutefois, presque six pour cent d'entreprises toujours subventionnées appartiennent à des industries surtaxées (CTI 601 Magasins d'alimentation, mais aussi CTI 830 Administrations locales et CTI 457 Transport en commun). Le tableau 11 présente les vingt industries comptant les proportions les plus élevées d'entreprises qui ne sont jamais

subventionnées. Ces vingt industries représentent 62 % de cette catégorie d'entreprises. Une fraction importante d'entreprises qui ne sont jamais subventionnées (31 %) appartiennent au secteur des services. En revanche, le tableau ne comporte aucune industrie associée au secteur de la fabrication ni au secteur public. Une bonne moitié de ces industries ont un RBT supérieur à l'unité. En outre, six sur les vingt figurent aussi dans le premier panneau du tableau parmi les industries comptant une fraction importante d'entreprises toujours subventionnées. Autrement dit, l'interfinancement existe non seulement entre industries, mais aussi à l'intérieur de celles-ci.

Le tableau 12 illustre plus clairement ce point, quoiqu'à un niveau plus agrégé de classification des industries. Plus de 70 % des entreprises des secteurs de l'exploitation forestière et de la pêche sont soit fréquemment soit toujours subventionnées, mais 5 % seulement des entreprises du secteur financier appartiennent à cette catégorie. Néanmoins, parallèlement, l'interfinancement à l'intérieur des industries est également évident. Dans les secteurs des mines et du transport, 49 % d'entreprises ne bénéficient jamais ou que rarement d'un transfert positif provenant du régime d'assurance-chômage, tandis qu'une forte proportion (34 % et 32 %, respectivement) reçoivent toujours ou fréquemment un transfert. Même dans le secteur public (secteur affichant le RBT le plus faible), presque le tiers des entreprises bénéficient systématiquement ou fréquemment d'un montant de prestations plus élevé que le montant des cotisations. Cet interfinancement à l'intérieur des industries est parfois plus important que celui observé entre industries. Par exemple, l'agriculture est un secteur subventionné dont le rapport RBT est égal à 3,2, mais le tiers des entreprises de ce secteur ne bénéficient jamais d'un transfert positif net et un autre quart ne bénéficient d'une subvention que pendant une, deux ou trois années sur les onze visées par l'étude. Pour le secteur dans son ensemble, le fait que le montant des prestations est constamment supérieur à celui des cotisations est imputable à une minorité d'entreprises (27 %). Le même scénario est vrai, quoique peut-être à un degré moindre, dans d'autres industries où a lieu un interfinancement. Dans le secteur de la construction, 9 % d'entreprises ne bénéficient jamais d'un transfert net positif et 17 % ne bénéficient d'un tel transfert que pour une à trois années. De la même façon, une proportion importante d'entreprises exploitées dans les industries surtaxées bénéficient fréquemment ou toujours d'une subvention. Dans le secteur des mines, le nombre d'entreprises qui bénéficient d'un transfert net durant sept années ou plus sur les onze observées est le même que celles qui bénéficient d'un tel transfert pendant trois années ou moins. Pour les secteurs de la fabrication, du transport et le secteur public, au moins un quart à un tiers des entreprises rentrent aussi dans la première catégorie.

Brièvement, ces données laissent entendre que le comportement et les caractéristiques des entreprises individuelles pourraient jouer un rôle important dans l'établissement des profils intersectoriels et intrasectoriels des flux de fonds liés à l'assurance-chômage. Il serait donc intéressant de déterminer quelle fraction de la variance des rapports RBT est propre à l'industrie, propre à l'entreprise ou due à d'autres facteurs. Nous adoptons l'approche suivie par Anderson et Meyer (1993) et estimons l'équation suivante :

$$RBT_{jpt} = \alpha_t + \beta_p + \delta_i + \gamma_j + \varepsilon_{jpt} \quad (2)$$

La variable dépendante est le rapport RBT pour l'entreprise j dans la province p durant l'année t , que nous modélisons sous forme de fonction d'un certain nombre d'effets fixes, à savoir α_t qui reflète les changements d'une année à l'autre, β_p et δ_i qui sont les effets de la province et de l'industrie, respectivement, γ_j qui reflète les différences entre entreprises et ε_{jpt} qui est un terme d'erreur. Il convient de souligner que l'indice pour la variable dépendante est jpt , car chaque entreprise peut posséder plusieurs établissements situés dans des provinces différentes durant une année particulière. Nous incluons les effets fixes de la province dans le modèle, parce que la détermination de la nature de l'interfinancement associé à l'assurance-chômage est souvent réalisée au niveau régional. Nous estimons, par la méthode des moindres carrés, une série de modèles de cette sorte en ajoutant successivement chaque bloc d'effets fixes, de sorte que la variation du R^2 corrigé lorsqu'on passe de la version la plus restrictive à la version la moins restrictive fournisse une mesure de la contribution relative de la province, de l'industrie, de l'entreprise et d'autres facteurs à la variance globale du rapport RBT. Les données couvrent les entreprises établies dans les dix provinces. Les entreprises personnelles, celles situées dans l'un des territoires, ainsi que celles dont l'industrie est inconnue sont exclues de l'échantillon⁶.

Le tableau 13 montre la variation du R^2 corrigé en fonction de cinq spécifications différentes du modèle, allant de la plus restrictive à la moins restrictive. La colonne (1), qui correspond à la régression incluant uniquement les variables nominales d'année, n'indique aucun effet lié à l'année de référence. Il est vraisemblable que la normalisation au moyen du rapport RBT national élimine tout effet lié au cycle économique ou tout autre effet lié à l'année de référence. Dans la colonne 2, l'effet de la province se traduit par une augmentation significative de 10 points du R^2 corrigé témoignant d'un interfinancement important entre les provinces. Les deux colonnes suivantes incluent, respectivement, un indicateur de l'industrie au niveau à un chiffre et au niveau à trois chiffres. L'ajout de variables nominales d'industrie au niveau à un chiffre (colonne 3) fait augmenter le R^2 corrigé de 10 points et l'introduction des catégories plus fines d'industries (colonne 4) le fait augmenter de 3,6 points supplémentaires. Néanmoins, la hausse la plus significative du R^2 corrigé s'observe lorsque l'on introduit les variables nominales d'entreprise. La dernière colonne montre que l'ajout de ces variables nominales fait augmenter fortement le R^2 corrigé, à savoir 35 points supplémentaires pour la variance expliquée, ce qui laisse 41 % de la variance totale inexpliquée. Les effets de la province et de l'industrie pourraient dépendre de l'ordre dans lequel nous avons introduit les blocs d'effets fixes dans le modèle. Pour le vérifier, nous inversons l'ordre en ajoutant les variables nominales d'industrie avant les variables nominales de province. Les résultats sont présentés à la deuxième ligne du panneau supérieur. Dans ces conditions, l'effet entre industries est plus important, donnant lieu à une augmentation de 13 points du R^2 corrigé. La grandeur de l'effet à l'intérieur des industries est à peu près le même qu'auparavant, mais l'inclusion de l'effet de la province n'ajoute que 6,7 points supplémentaires. Les deux résultats donnent à

6. Les données couvraient 457 établissements à longue durée de vie établis dans les territoires et 207 dont on ne connaissait pas le code d'industrie.

penser que les variations du rapport RBT selon l'entreprise sont nettement plus importantes que les variations selon l'industrie ou la province. De la variance expliquée du RBT, 59 % sont imputables aux entreprises, de 11 % à 17 %, à des facteurs propres à la province et les 24 % à 30 % restants, à des facteurs propres à l'industrie.

Au panneau inférieur du tableau 13, nous étendons l'estimation en examinant chaque secteur d'activité à un chiffre ainsi que chacune des 10 provinces séparément. De nouveau, nous n'observons aucun effet dû à l'année de référence, mais l'ajout des effets fixes de province produit des résultats assez différents selon l'industrie. Par exemple, l'ajout des variables de contrôle provinciales augmente la part expliquée de la variance d'une valeur allant jusqu'à 25 points pour l'exploitation forestière à 2,6 points seulement pour le secteur financier. La variation entre industries (au niveau à trois chiffres) est généralement peu importante, sauf pour le secteur de la fabrication, pour lequel le R^2 corrigé augmente de 17 points. Les effets de l'entreprise restent dominants, mais l'effet varie selon l'industrie. L'ajout des variables nominales d'entreprise augmente de 42 points la part expliquée de la variance pour les secteurs de l'agriculture, du transport et du commerce, mais de 27 points seulement pour ceux de la pêche et de la finance. Ces résultats font écho à ceux présentés au tableau 12. Les effets liés à l'entreprise ont tendance à être plus importants pour les industries comptant à la fois une forte proportion d'entreprises subventionnées et une forte proportion d'entreprises surtaxées.

Pareillement, les effets de l'industrie varient selon la province. L'ajout des variables nominales d'industrie au niveau à un chiffre fait augmenter le R^2 corrigé de presque 35 points pour le Nouveau-Brunswick, mais de moins de 6 points pour l'Alberta. La variation à l'intérieur de l'industrie la plus importante est observée pour les provinces de l'Atlantique (particulièrement Terre-Neuve) et la moins importante, pour l'Alberta. L'ajout des variables nominales d'entreprise donne de nouveau lieu à une augmentation importante de la variation expliquée pour la plupart des provinces. Toutefois, il est curieux que la variation particulière à l'industrie soit plus importante que la variation particulière à l'entreprise pour des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, laissant entendre que le déterminant significatif de l'interfinancement dans ces provinces est l'hétérogénéité des industries plutôt que celle des entreprises.

Il est coutumier d'interpréter l'interfinancement important lié à l'assurance-chômage au Canada comme étant le résultat de circonstances géographiques et d'une proportion inévitablement importante d'emplois saisonniers. Cependant, les estimations produites au moyen des modèles à effets fixes susmentionnés donnent à penser qu'une proportion considérable de la variance expliquée des rapports RBT est particulière à l'entreprise. Les caractéristiques géographiques et l'industrie ne sont pas des déterminants importants de l'interfinancement, lorsque l'on tient compte de l'effet des variations entre entreprises. Il semble donc que l'interfinancement à l'intérieur de l'industrie puisse être une source plus importante d'interfinancement persistant. Un nombre considérable d'entreprises bénéficient d'une subvention année après année, de façon prévisible et persistante, indépendamment de leur situation géographique et de l'industrie à laquelle elles appartiennent.

V. Estimation des coûts d'efficacité

Le cadre économique bien connu de l'analyse des coûts d'efficacité associés à l'interfinancement des industries ou des entreprises est illustré à la figure 1. Ce modèle simple suppose qu'il n'existe que deux entreprises (ou secteurs comptant des entreprises identiques) et que la mobilité des travailleurs entre les deux est totale. D_X est la courbe de demande agrégée de main-d'œuvre de l'entreprise exploitée dans un secteur instable (X) et D_Y (tracée par rapport à l'origine O_Y) est la courbe de demande de l'entreprise exploitée dans le secteur stable (Y). Si un programme d'assurance-chômage à fixation parfaite de taux particuliers est en place, c'est-à-dire un programme où les prestations qu'il est prévu de toucher sont égales aux cotisations, la répartition à l'équilibre de la main-d'œuvre se situe à E^* avec une rémunération moyenne W^* et les niveaux d'emploi $O_X N^*$ et $O_Y N^*$ pour les secteurs X et Y, respectivement. Le secteur X recevra une subvention de la part de Y si les taux particuliers d'assurance-chômage ne sont pas fixés parfaitement. La subvention réduit les coûts de main-d'œuvre du secteur X et déplace la courbe de demande de D_X à D'_X . Parallèlement, le secteur Y cotise en excès relativement aux prestations qu'il était prévu de toucher, ce qui réduit la demande de main-d'œuvre dont la courbe passe de D_Y à D'_Y . Le secteur X instable voit sa taille augmenter aux dépens du secteur stable Y. À la figure 1, l'aire W^*ABW_X représente le montant du transfert que X reçoit de l'aire W_YDAW^* du secteur Y par la voie du programme d'assurance-chômage sans taux particuliers.

Ce transfert aboutit aussi à une mauvaise répartition de la main-d'œuvre. La perte de bien-être (ou DWL pour *deadweight loss*) du secteur subventionné X correspond à l'aire triangulaire E^*AB , constituée de l'aire E^*DA pour le secteur surtaxé Y. Pour un secteur donné, cette perte de bien-être, ou perte d'efficacité, peut être calculée comme étant $\frac{1}{2} \Delta W \Delta N$.

Nous pouvons nous servir de nos données pour estimer la valeur monétaire de la perte d'efficacité associée au programme canadien d'assurance-chômage pour chaque année de 1986 à 1996. Si nous réécrivons DWL sous forme de fraction de la masse salariale totale, nous obtenons

$$\frac{DWL}{WN} = \frac{1}{2} \cdot \frac{\Delta W \cdot \Delta N}{WN} = \frac{1}{2} \cdot \left(\frac{\Delta N}{N} \cdot \frac{W}{\Delta W} \right) \cdot \left(\frac{\Delta W}{W} \right)^2 = \frac{1}{2} \cdot \eta_{LL} \cdot S^2 \quad (3)$$

où η_{LL} est l'élasticité-salaire de la demande de main-d'œuvre et S représente la subvention en dollars dont bénéficie une industrie par rapport à sa masse salariale totale. Nous ne visons pas à produire une estimation définitive de ces coûts, en grande partie à cause de l'incertitude qui se dégage de la littérature spécialisée quant à la valeur réelle de l'élasticité de la demande de main-d'œuvre et du niveau approprié d'agrégation. Nos calculs sont plutôt destinés à illustrer la sensibilité des résultats à ces éléments. Par conséquent, nous calculons DWL pour une élasticité égale à un et nous invitons les lecteurs

à appliquer un facteur d'échelle aux résultats en fonction de leurs lectures de cette littérature⁷.

Nous estimons DWL à quatre niveaux différents, en calculant la subvention au niveau à un chiffre de la CTI, au niveau à un chiffre de la CTI et de la province, au niveau à trois chiffres de la CTI et de la province et au niveau de l'entreprise. Comme le mentionnent Anderson et Meyer (1993), les trois premières valeurs sont vraisemblablement des sous-estimations, car elles sont calculées en supposant que le taux de subvention est le même pour toutes les entreprises d'une industrie (et, par extension, d'une province) particulière. L'utilisation d'agrégats d'industries masque la variation entre entreprises et produit une estimation plus faible de la perte d'efficacité. Nous arrivons à évaluer l'importance de cette sous-estimation en calculant également la subvention au niveau de l'entreprise.

L'échantillon utilisé pour les calculs inclut toutes les entreprises en exploitation durant au moins une année de 1986 à 1996 dans les dix provinces. Les entreprises personnelles sans employés rémunérés et les entreprises dont l'industrie n'est pas connue sont exclues. Nous donnons au tableau 14 un exemple de calcul en utilisant les données sur la subvention au niveau à un chiffre de la CTI. Les estimations de DWL pour d'autres niveaux sont produites de la même façon en utilisant un plus grand nombre de cellules (provinces, niveau à trois chiffres de la CTI ou entreprises). Les colonnes (1) à (3) représentent l'effectif total de l'industrie, la masse salariale annuelle et la subvention annuelle, respectivement. La colonne (4) donne le pourcentage de subvention par rapport à la masse salariale, qui est représenté par S dans l'équation (3). La valeur monétaire de la subvention par employé est donnée à la colonne (5). Enfin, la valeur de DWL est présentée à la colonne (6) en supposant que $\eta_{LL} = 1$. Cet exemple est basé sur les données recueillies pour 1986. La proportion de subvention par rapport à la masse salariale est assez élevée pour les industries du secteur primaire (agriculture, exploitation forestière et pêche). Ainsi, pour l'industrie de la pêche, la subvention représente presque 66 % de la masse salariale totale et le montant de la subvention annuelle par travailleur peut atteindre 5 321 \$. Par ailleurs, dans le secteur du transport ainsi que dans le secteur public, chaque travailleur a payé une surtaxe de 440 \$. Dans cet exemple, la DWL totale est d'environ 126 millions de dollars, dont presque le tiers (41 millions de dollars) proviennent du secteur de la construction uniquement, et 24 % et 18 %, des secteurs de la pêche et de l'exploitation forestière,

7. Hamermesh (1993) passe en revue diverses études de l'estimation de l'élasticité de la demande de main-d'œuvre sous production constante dans les pays développés à partir de données agrégées et de données micro-économiques. Dans son résumé, l'estimation moyenne de $-\eta_{LL}$ est 0,39 pour les études fondées sur des données agrégées et de 0,45, pour celles fondées sur des microdonnées économiques. Selon lui, une fourchette de valeurs raisonnables pour $-\eta_{LL}$ varie vraisemblablement de 0,15 à 0,75 pour l'entreprise type. Cependant, plusieurs études laissent entendre que l'élasticité de la demande de main-d'œuvre est assez forte au Canada. L'annexe E résume les estimations de l'élasticité de la demande de main-d'œuvre pour le Canada. En général, presque toutes les études réalisées au Canada produisent des estimations supérieures à 0,5. L'ordre de grandeur peut aller jusqu'à 2,6 dans Symons et Layard (1984) ou 2,24 dans Lawrence (1989). Ce dernier montre que l'élasticité-prix de la demande de main-d'œuvre augmente pour passer de 0,21 en 1962 à 2,24 en 1980. Selon lui, l'économie canadienne est devenue plus sensible au prix au cours des dernières décennies à cause de la libéralisation croissante du commerce international, de la déréglementation et de la plus grande souplesse connexe.

respectivement. La DWL du secteur de la fabrication représente seulement 2 % de la perte totale. Comme nous l'avons mentionné, ces calculs sous-estiment vraisemblablement la valeur réelle, car nous supposons que le taux de subvention est le même pour toutes les entreprises d'une industrie particulière, dans toutes les provinces. Le montant total des prestations d'assurance-chômage payées durant l'année en question représente un peu plus de 10 milliards de dollars, ordre de grandeur supérieur à la DWL estimée.

Les estimations de la valeur monétaire totale de DWL de 1986 à 1996 inclusivement figurent au tableau 15 pour chaque industrie à un chiffre et divers niveaux d'agrégation. Nous avons calculé DWL pour chaque cellule, puis additionné les résultats sur l'ensemble des cellules pour chaque grand secteur d'activité. Les estimations sont très sensibles au niveau d'agrégation utilisé pour calculer le niveau de subvention. Si le calcul est basé sur les industries au niveau à un chiffre, la DWL totale est d'environ 1,75 milliard de dollars, soit environ un pour cent du total des prestations versées durant la période étudiée. Cependant, la valeur estimée de DWL augmente rapidement à mesure que l'on tient compte des variations selon l'industrie à un niveau moins agrégé et des variations selon la province. Enfin, lorsque l'on tient compte des variations selon l'entreprise, la valeur atteint 27,6 milliards de dollars, soit environ 16,5 % du total des prestations d'assurance-chômage. Cette valeur est presque 16 fois plus grande que l'estimation fondée sur l'industrie au niveau à un chiffre de la CTI et cinq fois plus grande que l'estimation fondée sur l'industrie à trois chiffres de la CTI et la province.

Le tableau 15 montre aussi que l'augmentation de DWL n'est pas répartie proportionnellement entre les industries lorsque l'on utilise un niveau plus fin de détail. Le changement le plus significatif concerne le secteur de la fabrication. La part de la DWL totale imputable à ce secteur passe de 0,4 % (6,8 millions de dollars) si l'on fonde les calculs sur le niveau à un chiffre de la CTI à 21,7 % (6 milliards de dollars) si on les fait au niveau de l'entreprise, résultat qui témoigne d'une hétérogénéité importante entre les entreprises dans ce secteur. Curieusement, les secteurs des services et du commerce surpassent le secteur de la construction et sont les deuxième et troisième contributeurs par ordre décroissant d'importance (4,9 milliards de dollars et 4,3 milliards de dollars, respectivement) à la DWL totale, lorsque l'on utilise les données au niveau de l'entreprise. La part du total imputable au secteur de la construction passe d'un sommet de 45 % si les calculs sont fondés sur le niveau à un chiffre de la CTI à 14 % seulement lorsqu'on tient compte des sources de variations entre entreprises.

De nouveau, il convient de souligner que toutes ces estimations sont fondées sur l'hypothèse que l'élasticité de la demande de main-d'œuvre est égale à l'unité et qu'il ne s'agit donc pas d'estimations de la valeur réelle de DWL. Si nous appliquons les bornes inférieure ($\eta_{LL} = 0,5$) et supérieure ($\eta_{LL} = 2,6$) d'élasticité suggérées par une revue de la littérature existante, la perte d'efficacité totale pourrait être aussi faible que 13,8 milliards de dollars ou aussi élevée que 71,8 milliards de dollars. De surcroît, Anderson et Meyer (1993) soulignent que la perte d'efficacité réelle pourrait être encore plus importante si l'on pouvait faire la distinction entre la subvention moyenne et la subvention marginale.

VI. Conclusion

Les travaux de recherche résumés dans le présent document s'appuient sur des données administratives couvrant l'univers des entreprises, des travailleurs et des prestataires de l'assurance-chômage du Canada pour broser un tableau des profils d'utilisation de l'assurance-chômage. Les entreprises et les industries sont les unités d'analyse. Nous décrivons les profils de flux de prestations et de cotisations d'assurance-chômage, et examinons leur nature.

Nous tirons au moins quatre grandes conclusions. Premièrement, malgré les modifications importantes apportées aux règles d'admissibilité, aux droits aux prestations et aux taux de prestations depuis le début des années 1970, le régime d'assurance-chômage du Canada est caractérisé par un profil assez stable et persistant de transferts entre industries et entre provinces. Deuxièmement, examiné à un niveau plus fin de détail, ce profil reflète des subventions et des surcroûts de cotisations qui sont concentrés dans des industries particulières. Certaines industries ne bénéficient jamais d'un transfert net de la part du programme tandis que d'autres en bénéficient systématiquement. Dans une mesure assez importante, ces profils reflètent des taux de mises à pied supérieurs à la moyenne (particulièrement de mises à pied temporaires) et des taux de rémunération (et, donc, de cotisations) inférieurs à la moyenne. Contrairement aux autres déterminants de l'interfinancement, à savoir la durée des prestations et le taux hebdomadaire de prestations, ces deux facteurs peuvent varier considérablement selon l'entreprise ou refléter les contrats de travail implicites ou explicites entre les employeurs et les employés. Troisièmement, les effets des entreprises individuelles jouent un rôle très important dans l'interprétation des variations du rapport prestations-cotisations entre industries et à l'intérieur de celles-ci. Notre analyse des effets de l'entreprise se concentre sur les entreprises à longue durée de vie, c'est-à-dire celles qui ont été en exploitation pendant les onze années visées par l'étude, d'une part parce qu'elles représentent une proportion importante de l'activité économique, représentant plus de 70 % de l'emploi global et, d'autre part parce que ce groupe est celui où il est le plus probable que des contrats de travail à long terme crédibles (implicites ou explicites) aient été établis entre les employeurs et les employés. Nous constatons que l'interfinancement a lieu non seulement entre industries, mais aussi à l'intérieur de celles-ci. La plupart des entreprises « toujours subventionnées » appartiennent à des industries « toujours subventionnées », mais un grand nombre d'entreprises qui ne sont « jamais subventionnées » font aussi partie de ces mêmes industries. Quatrièmement, l'observation qui précise davantage le point qui précède, alors que les effets liés à l'industrie et ceux liés à la province représentent de 20 % à 25 % de la variation totale du rapport prestations-cotisations, les effets liés à l'entreprise en représentent jusqu'à 35 %. En outre, les effets de l'entreprise varient en importance selon l'industrie, représentant plus de 40 % de la variation expliquée dans certaines industries, mais aussi peu que 30 % pour d'autres.

Nos travaux soulèvent deux points importants en ce qui concerne l'analyse économique de l'incidence de l'assurance-chômage sur le marché du travail. Premièrement, nous soulignons que les estimations de la perte de bien-être due au fait de ne pas adopter un système de taux particuliers de cotisations à l'assurance-chômage sont très sensibles au niveau d'agrégation choisi. L'introduction de données au niveau de l'entreprise dans le

calcul des pertes d'efficacité produit des valeurs estimatives beaucoup plus élevées que celles fondées uniquement sur les données au niveau de l'industrie. De façon plus générale, nos résultats donnent aussi à penser qu'il importera, lors de futures analyses et prises de décisions, d'examiner l'interaction entre l'assurance-chômage et le marché du travail sous un angle qui tient compte de l'aspect demande de ce marché. À cet égard, les modèles à contrat de travail implicite pourraient s'avérer particulièrement utiles.

Tableau 1

Vue d'ensemble du régime canadien d'assurance-chômage d'après des données administratives : 1986 à 1996

Année	Nombre d'entreprises	Total des prestations d'a.-c. (millions de \$)	Total des cotisations d'a.-c. (millions de \$)	Solde du compte (millions de \$)	Nombre total d'emplois (milliers)	Nombre total de demandes d'a.-c. (milliers)	Fraction des demandes dues à des mises à pied temporaires	Taux de chômage
1986	839 832	14 239	13 720	-519	19 211	2 612	0,47	9,6
1987	871 068	13 153	14 351	1 198	20 284	2 449	0,46	8,8
1988	895 058	13 723	15 087	1 364	21 193	2 492	0,46	7,8
1989	915 217	14 762	13 016	-1 746	21 746	2 578	0,47	7,5
1990	925 314	17 011	15 188	-1 823	21 308	2 767	0,48	8,1
1991	915 244	19 111	16 572	-2 539	20 165	2 780	0,50	10,3
1992	915 008	20 289	19 868	-421	19 271	2 913	0,51	11,2
1993	918 720	17 309	19 879	2 570	18 976	2 614	0,52	11,4
1994	926 873	12 821	20 947	8 126	19 460	2 315	0,52	10,4
1995	932 169	13 194	20 812	7 618	19 656	2 430	0,50	9,4
1996	935 029	11 445	19 636	8 191	19 647	2 323	0,53	9,6
Moyenne		15 187	17 189	2 002	20 083	2 572	0,49	9,5

Note : Tous les chiffres en dollars sont exprimés en dollars constants de 1997.**Source :** Calculs faits par les auteurs d'après des données administratives de Statistique Canada.

Le taux de chômage est calculé d'après les données de l'Enquête sur la population active.

Tableau 2

Transferts de revenu liés à l'assurance-chômage entre industries et provinces : moyennes annuelles, 1986 à 1996
(Différence entre les prestations et les cotisations d'a.-c. exprimée en millions de dollars de 1997)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-O.	Yn	Extérieur du Canada	Canada
Agriculture	6,89	14,77	12,10	18,48	66,11	26,65	6,10	12,58	2,38	53,41	0,05	0,07	-0,02	218,67
Expl. forestière	22,94	2,25	19,44	42,79	106,52	7,89	1,05	3,07	4,00	63,42	0,45	0,09	0,01	273,37
Pêche	19,58	13,90	26,25	33,44	9,45	2,98	1,17	0,07	-0,03	5,76	0,09	0,01	0,00	113,43
Mines	2,51	0,23	-0,57	5,56	15,32	-20,13	-1,40	-3,88	-31,42	0,05	1,42	3,22	-0,07	-28,93
Fabrication	178,00	26,64	64,75	95,05	134,36	-519,31	-20,81	-10,38	-36,87	-8,04	0,29	0,23	-0,85	-96,95
Construction	96,66	18,16	82,75	104,80	528,90	389,97	43,02	36,97	111,79	151,22	6,71	4,19	0,13	1,575,26
Transport	15,58	3,45	-2,63	5,83	-94,83	-286,14	-32,57	-25,32	-46,52	-77,04	1,78	0,06	-0,27	-538,63
Commerce	62,92	14,85	37,16	35,01	122,73	-288,44	-20,93	-18,28	-61,18	-36,47	0,62	0,94	-0,02	-151,08
Finance	2,68	0,40	-5,95	-0,86	-68,95	-268,72	-17,13	-13,25	-32,77	-51,26	0,20	0,00	-0,10	-455,70
Services	92,05	12,50	18,62	48,49	16,20	-804,79	-57,23	-45,24	-115,15	-105,14	3,33	3,69	-0,75	-933,41
Adm. publiques	27,50	10,93	-36,98	-11,36	-136,66	-404,41	-41,05	-23,46	-121,94	-104,58	-1,99	0,16	-14,37	-858,23
Total	597,24	129,72	261,43	416,97	958,78	-1,950,77	-115,05	-69,55	-260,74	19,33	15,25	14,32	-16,93	

Note : Les chiffres du tableau correspondent à $B_i - T_i$ (B/T), où B_i représente le total des prestations d'a.-c. touchées dans le secteur i , T_i représente le total des cotisations versées et les lettres non indicées représentent les totaux correspondants pour l'ensemble du Canada. Les industries non classifiées sont incluses dans le total.

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 3

Transfert de revenu lié à l'assurance-chômage par emploi : selon l'industrie et la province, moyenne annuelle (1986 à 1996)

(Différence entre les prestations et les cotisations d'a.-c. divisée par le nombre d'emplois et exprimée en millions de dollars de 1997)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-O.	Yn	Canada
Agriculture	2 863	2 206	1 029	2 068	1 218	239	396	532	78	1 237	535	2 200	710
Expl. forestière	5 422	4 645	2 653	4 953	3 202	544	1 166	1 480	701	1 092	1 749	1 053	2 005
Pêche	6 849	6 828	5 329	6 503	5 210	1 547	3 233	1 131	-279	1 339	713	972	4 735
Mines	535	2 395	-31	957	463	-425	-272	-263	-289	9	412	1 860	-111
Fabrication	3 979	2 596	897	1 357	160	-384	-235	-257	-199	-25	241	566	-33
Construction	3 963	2 688	2 173	2 776	2 094	989	1 226	1 007	733	888	1 167	1 965	1 336
Transport	767	610	-81	196	-312	-605	-538	-512	-386	-413	352	34	-419
Commerce	1 102	996	352	430	138	-208	-164	-171	-169	-77	111	257	-42
Finance	237	123	-229	-51	-252	-521	-421	-396	-328	-357	77	48	-391
Services	899	424	97	385	9	-282	-212	-199	-145	-101	242	484	-126
Adm. publiques	455	763	-417	-124	-390	-766	-486	-368	-681	-692	-97	24	-519
Total	1 782	1 371	438	860	197	-251	-158	-116	-127	13	239	498	

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 4

Rapports relatifs prestations-cotisations : selon l'industrie et la province, moyenne annuelle (1986 à 1996)

	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T.N.-O.	Yn	Extérieur du Canada	Canada
Agriculture	10,86	10,01	4,87	8,63	4,69	1,73	2,16	2,99	1,22	4,74	3,37	8,67	0,20	3,18
Expl. forestière	16,35	18,29	8,49	13,45	9,05	1,85	4,39	4,62	2,89	2,93	7,40	5,55	0,77	5,06
Pêche	25,54	27,42	21,35	22,15	17,99	3,31	16,09	7,67	0,69	4,68	6,40	4,34	0,61	14,76
Mines	1,35	7,32	1,02	1,79	1,36	0,68	0,78	0,76	0,74	0,98	1,38	3,58	1,50	0,90
Fabrication	7,75	5,59	2,07	2,70	1,16	0,64	0,75	0,72	0,78	0,98	1,29	1,82	0,39	0,95
Construction	9,36	6,20	5,13	7,06	4,70	2,45	3,15	3,02	2,38	2,71	3,85	5,18	2,30	3,29
Transport	1,80	1,75	0,93	1,19	0,72	0,46	0,54	0,52	0,59	0,60	1,47	1,02	0,29	0,61
Commerce	3,28	3,09	1,65	1,82	1,24	0,65	0,71	0,69	0,71	0,88	1,27	1,47	2,52	0,92
Finance	1,32	1,17	0,74	0,94	0,73	0,42	0,48	0,51	0,59	0,60	1,13	1,09	0,37	0,56
Services	2,57	1,87	1,17	1,82	1,02	0,57	0,65	0,66	0,74	0,84	1,49	2,32	0,47	0,80
Adm. publiques	1,49	1,85	0,63	0,90	0,64	0,37	0,55	0,65	0,45	0,44	0,89	1,04	0,28	0,55
Ensemble des industries	3,74	3,44	1,62	2,27	1,27	0,68	0,79	0,83	0,82	1,02	1,38	1,74	0,32	

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 5

Situation longitudinale d'assurance-chômage des industries, 1986 à 1996

Nombre d'années où le RBT >1	Nombre d' industries	Proportion de l'ensemble des industries	Proportion de l'ensemble des emplois	Proportion de l'ensemble des prestations d'a.-c.	Proportion de l'ensemble des cotisations versées
0	88	38,6	45,0	34,0	61,2
1	12	5,3	1,9	1,9	2,5
2	9	3,9	3,5	3,2	3,2
3	6	2,6	3,2	3,5	3,6
4	9	3,9	4,1	3,1	3,1
5	5	2,2	1,6	1,2	1,2
6	7	3,1	2,7	2,2	2,1
7	5	2,2	1,7	2,0	1,7
8	9	3,9	1,6	1,1	0,9
9	2	0,9	1,4	1,2	1,0
10	7	3,1	1,1	1,5	1,0
11	69	30,3	32,3	45,0	18,6
Total	228	100	100	100	100

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 6

Causes de l'interfinancement par grand secteur d'activité, 1986 à 1996

	Rapport RBT	Nombre relatif de demandes (n _i /n)	Durée relative des prestations (d _i /d)	Taux relatif de prestations (b _i /b)	Taux relatif de cotisations (tw/t _i w _i)	Contribution des mises à pied	
						Temporaires (n _{ti} /n)	Permanentes (n _{pi} /n)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Agriculture	3,18	1,413	1,113	0,876	2,316	0,800	0,613
Exploitation forestière	5,06	2,335	1,107	1,297	1,513	1,412	0,923
Pêche	14,76	4,055	1,302	1,273	2,195	2,002	2,053
Mines	0,90	1,150	0,896	1,335	0,652	0,679	0,471
Fabrication	0,95	1,342	0,895	1,063	0,748	0,791	0,552
Construction	3,29	1,967	0,989	1,283	1,315	1,079	0,888
Transport	0,61	0,831	0,944	1,113	0,701	0,492	0,339
Commerce	0,92	0,785	1,074	0,855	1,281	0,289	0,497
Finance	0,56	0,593	1,107	0,992	0,859	0,254	0,339
Services	0,80	0,760	1,002	0,864	1,219	0,384	0,376
Adm. publiques	0,55	0,734	1,046	1,058	0,671	0,483	0,251

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 7

Répartition de l'interfinancement selon le taux relatif de mises à pied et le taux relatif de cotisations (1986 à 1996)

	Industries à taux élevé de mises à pied (n_i/n) > 1	Industries à taux faible de mises à pied (n_i/n) < 1
BÉNÉFICIAIRES NETS DE L'A.-C. (RBT>1)		
Industries à rémunération élevée (tw/twi) < 1	25	0
Industries à rémunération faible (tw/twi) > 1	42	33
CONTRIBUTEURS NETS À L'A.-C. (RBT<1)		
Industries à rémunération élevée (tw/twi) < 1	28	76
Industries à rémunération faible (tw/twi) > 1	1	23

Nombre total d'industries : 228

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 8

Situation longitudinale d'assurance-chômage des entreprises, 1986 à 1996

Nombre d'années d'interfinancement (RBT>1)	Nombre d'entreprises	Pourcentage d'entreprises	Pourcentage d'emplois*	Pourcentage des prestations d'a.-c. versées	Pourcentage des cotisations d'a.-c. payées
A. Entreprises en exploitation durant les onze années de référence					
0	70 275	22,1	48,1	28,4	60,3
1	42 645	13,4	10,4	6,8	10,8
2	37 016	11,6	6,7	5,0	6,2
3	31 730	9,97	5,2	4,2	4,3
4	26 118	8,21	4,6	4,0	3,6
5	21 292	6,69	4,0	3,9	2,9
6	17 458	5,49	3,1	3,2	2,0
7	14 621	4,59	3,0	3,3	1,7
8	12 595	3,96	2,9	3,9	1,8
9	11 725	3,68	2,5	3,7	1,4
10	12 853	4,04	2,9	5,7	1,5
11	19 889	6,25	6,6	27,9	3,6
Total	318 217	100	100	100	100
B. Entreprises en exploitation au moins une année					
0	1 087 890	48,9	41,2	21	54,9
1	484 653	21,8	12,6	9,1	12,0
2	225 297	10,1	9,2	8,0	7,7
3	135 522	6,1	7,1	7,1	5,5
4	87 409	3,9	5,9	6,5	4,4
5	59 143	2,7	4,8	6,0	3,5
6	41 319	1,9	3,7	4,9	2,4
7	30 164	1,4	3,2	4,6	2,0
8	22 568	1,0	2,9	4,6	1,9
9	17 650	0,8	2,3	4,3	1,4
10	15 585	0,7	2,4	5,0	1,4
11	19 889	0,9	4,7	19,1	2,9
Total	2 227 089	100	100	100	100

Note : * Nombre total d'emplois dans les entreprises à longue durée de vie : 157 711 282; nombre total d'années-emplois sur la période (1986 à 1996) : 220 915 075.

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 9

Caractéristiques des entreprises toujours subventionnées et jamais subventionnées, moyenne annuelle

	Ensemble des entreprises	Entreprises toujours subventionnées	Entreprises jamais subventionnées
1. Répartition des employés selon la taille de l'entreprise (%)			
Moins de 19	11,0	11,3	3,2
De 20 à 99	16,8	27,4	5,0
De 100 à 499	18,4	28,4	12,7
500 et plus	53,8	32,9	79,7
2. Répartition des demandes d'a.-c. selon le type de mise à pied (%)			
Temporaire	47,8	71,5	43,2
Permanente	37,0	21,1	40,4
Situation inconnue	15,2	7,4	16,4
3. Répartition entre les industries (les trois principales) (%)			
Services (36,5)		Construction (30,7)	Services (41,4)
Commerce (23,2)		Services (23,8)	Commerce (19,1)
Construction (10,8)		Commerce (10,7)	Finance (14,1)
4. Répartition à l'intérieur des industries (les trois principales) (%)			
		Expl. forestière (34,7)	Finance (45,4)
		Pêche (29,0)	Services (26,1)
		Construction (17,6)	Mines (24,1)
5. Répartition entre provinces (les trois principales) (%)			
Ontario (33,1)		Québec (37,8)	Ontario (38,5)
Québec (23,5)		Ontario (15,0)	Québec (14,7)
Colombie-Britannique (13,2)		Nouveau-Brunswick (9,7)	Alberta (14,6)
6. Répartition à l'intérieur des provinces (les trois principales) (%)			
		Terre-Neuve (27,3)	Saskatchewan (31,7)
		Île-du-Prince-Édouard (21,4)	Alberta (30,6)
		Nouveau-Brunswick (19,5)	Manitoba (27,4)

Note : Les calculs sont fondés sur le sous-ensemble d'entreprises qui étaient en exploitation chacune des onze années de 1986 à 1996.

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 10

Répartition des entreprises toujours subventionnées selon l'industrie à trois chiffres (les 20 premières industries)

CTI-80	Industrie	Rapport RBT	Nombre d'entreprises	Pourcentage d'entreprises toujours subventionnées
420	Industries des entrepreneurs spécialisés	3,21	3 910	19,7
010	Industries agricoles	4,21	1 384	7,0
401	Promotion et construction de bâtiments résidentiels	3,82	944	4,8
041	Exploitation forestière	5,10	816	4,1
412	Construction de routes et construction lourde	3,94	777	3,9
965	Clubs sportifs et services de loisir	2,54	719	3,6
921	Services de restauration	1,39	692	3,5
456	Industries du camionnage	1,38	649	3,3
911	Hôtels, motels et camps pour touristes	1,37	626	3,2
031	Industries de la pêche	17,08	498	2,5
601	Magasins d'alimentation	0,92	418	2,1
690	Autres magasins de vente au détail et industries du commerce de détail hors magasin	1,20	399	2,0
830	Services des administrations locales	0,52	400	2,0
910	Service d'hébergement, sauf les motels et les hôtels	4,74	390	2,0
457	Industries du transport en commun	0,63	321	1,6
402	Promotion et construction de bâtiments non résidentiels	3,21	284	1,4
990	Services de location de machine et de matériel, autres services de réparation, autres services	1,81	249	1,3
960	Spectacles, sports et loisirs commerciaux	1,03	234	1,2
995	Services relatifs aux bâtiments et aux habitations	1,92	215	1,1
102	Industries de la transformation du poisson	13,23	213	1,1
Total			14 138	71,1

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 11

Répartition des entreprises qui ne sont jamais subventionnées selon l'industrie à trois chiffres (les 20 premières industries)

CTI-80	Industrie	Rapport RBT	Nombre d'entreprises	Pourcentage d'entreprises jamais subventionnées
865	Cabinets privés de médecins, chirurgiens et dentistes	0,77	6 255	8,90
981	Organisations religieuses	0,53	5 797	8,25
010	Industrie agricole	4,21	5 097	7,25
720	Industries des intermédiaires financiers	0,94	3 468	4,93
750	Industrie des services immobiliers et agences d'assurance	0,96	3 162	4,50
761	Agences d'assurances et agences immobilières	0,56	2 188	3,11
690	Autres magasins de détail et commerce de détail hors magasin	1,20	1 910	2,72
420	Industries des entrepreneurs spécialisés	3,10	1 888	2,69
777	Bureaux de conseils en gestion	1,01	1 493	2,12
456	Industries du camionnage	1,38	1 461	2,08
980	Associations, sauf les organisations religieuses	1,10	1 336	1,90
775	Bureaux d'architectes, d'ingénieurs et autres services scientifiques	0,90	1 324	1,88
974	Ménages	1,86	1 203	1,71
776	Études d'avocats et de notaires	0,68	1 166	1,66
601	Magasins d'alimentation	0,92	1 082	1,54
990	Location de machine et de matériel, autres services de réparation, autres services	1,81	1 044	1,49
773	Service de comptabilité et de tenue de livres	1,02	1 030	1,47
590	Industries de produits divers, commerce de gros	0,97	1 014	1,44
779	Autres services aux entreprises	0,95	969	1,38
635	Ateliers de réparation de véhicules automobiles	1,42	919	1,31
Total			43 806	62,33

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 12

Répartition des entreprises à l'intérieur des industries selon la situation d'assurance-chômage: entreprises en exploitation chaque année de 1986 à 1996

Industrie (niveau à un chiffre de la CTI 80)	Jamais subventionnées	Occasion- nellement subventionnées	Parfois subventionnées	Fréquemment subventionnées	Toujours subventionnées	Total
Agriculture	6 798 (32,0)	5 662 (26,0)	3 112 (15,0)	3 822 (18,0)	1 995 (9,0)	21 389
Exploitation forestière	155 (6,0)	262 (10,0)	336 (13,0)	1 009 (38,0)	913 (34,0)	2 675
Pêche et piégeage	138 (8,0)	116 (6,0)	194 (11,0)	822 (46,0)	516 (29,0)	1 786
Mines	447 (23,0)	493 (26,0)	312 (16,0)	432 (22,0)	239 (12,0)	1 923
Fabrication	3 050 (12,0)	8 915 (36,0)	6 616 (27,0)	4 653 (19,0)	1 484 (6,0)	24 718
Construction	3 304 (9,0)	6 140 (17,0)	7 695 (21,0)	12 734 (35,0)	6 035 (17,0)	35 908
Transport	2 512 (21,0)	3 447 (28,0)	2 340 (19,0)	2 699 (22,0)	1 220 (10,0)	12 218
Commerce	12 498 (17,0)	30 574 (42,0)	17 365 (24,0)	9 359 (13,0)	2 159 (3,0)	71 955
Finance	9 966 (44,0)	8 654 (39,0)	2 728 (12,0)	944 (4,0)	153 (1,0)	22 445
Services aux entreprises et aux particuliers	30 311 (26,0)	45 844 (39,0)	23 336 (20,0)	14 338 (12,0)	4 750 (4,0)	118 579
Administrations publiques	964 (22,0)	1 238 (28,0)	814 (19,0)	957 (22,0)	413 (9,0)	4 386
Total	70 275	111 391	64 868	51 794	19 889	318 217

Note : Jamais subventionnées est défini comme étant RBT jamais > 1; occasionnellement subventionnées est défini comme étant RBT > 1 pendant une à trois années; parfois subventionnées est défini comme étant RBT > 1 pendant quatre à six années; fréquemment subventionnées est défini comme étant RBT > 1 pendant sept à 10 années et toujours subventionnées est défini comme étant RBT > 1 pendant les 11 années.

Les chiffres entre parenthèses sont les pourcentages de ligne.

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 13

Analyse de la variance des rapports relatifs prestations-cotisations : entreprises à longue durée de vie, 1986 à 1996

Variable dépendante : rapport RBT pour l'entreprise <i>j</i> durant l'année <i>t</i> et dans la province <i>p</i>					
<i>Spécifications</i>	R ² corrigé				
	(1) Année	(2) (1) + Province	(3) (2) + CTI à un chiffre	(4) (3) + CTI à trois chiffres	(5) (4) + Entreprises
Ensemble des industries	0,0005	0,1027	0,2071	0,2435	0,5888
Ensemble des industries*	0,0005	0,1316	0,1766	0,2435	0,5888
<i>Par industrie à un chiffre</i>					
Agriculture	0,0042	0,1516	-	0,1737	0,6024
Expl. forestière	0,0049	0,2457	-	0,2466	0,5910
Pêche/piégeage	0,0790	0,1777	-	0,1810	0,4472
Mines	0,0072	0,2055	-	0,2490	0,5836
Fabrication	0,0004	0,1043	-	0,2709	0,5888
Construction	0,0080	0,1612	-	0,1657	0,4785
Transport	0,0009	0,1247	-	0,1488	0,5696
Commerce	0,0006	0,0872	-	0,1036	0,5190
Finance	0,0003	0,0257	-	0,0388	0,3161
Services	0,0010	0,0678	-	0,1462	0,5140
Adm. publiques	0,0023	0,1476	-	0,1479	0,5239
<i>Par province</i>					
Terre-Neuve	0,0046	-	0,0817	0,2191	0,6388
Î.-P.-É.	0,0082	-	0,2463	0,3186	0,5813
Nouvelle-Écosse	0,0026	-	0,2038	0,2974	0,6545
N.-B.	0,0082	-	0,3455	0,4014	0,6959
Québec	0,0014	-	0,1022	0,1580	0,5494
Ontario	0,0052	-	0,0843	0,1237	0,3855
Manitoba	0,0024	-	0,1217	0,1630	0,4333
Saskatchewan	0,0039	-	0,1249	0,1670	0,4573
Alberta	0,0056	-	0,0555	0,0809	0,2801
C.-B.	0,0067	-	0,0853	0,1374	0,4149

Note : 1 058 entreprises ont été éliminées parce qu'elles étaient situées à l'extérieur des 10 provinces et 4 920 autres ont été éliminées parce qu'on ne connaissait pas l'industrie. L'échantillon résultant compte 2 907 757 entreprises à longue durée de vie.

* R² corrigé calculé en inversant l'ordre des variables de codes de la CTI et de province dans la régression. Ici, l'effet de l'industrie au niveau à un chiffre de la CTI est ajouté après l'effet de l'année dans (2) puis celui de l'industrie au niveau à trois chiffres de la CTI est ajouté dans (3) et l'effet de la province, dans (4).

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 14

Exemple d'estimation de la perte d'efficacité (DWL) due à la mauvaise répartition de la main-d'œuvre (1986) – Tient compte de la subvention au niveau à un chiffre de la CTI (à l'exclusion des entreprises personnelles)

(En dollars de 1997)

Industrie (CTI 80 à un chiffre)	Emplois	Masse salariale annuelle	Subvention annuelle	% de subv. par rapport à la masse salariale	Valeur en \$ de la subvention par employé	Valeur en \$ de la perte d'efficacité
	(1) (milliers)	(2) (milliers de \$)	(3) (milliers de \$)	(4)	(5)	(6) (milliers de \$)
Agriculture	294	2 124 633	250 583	11,79	852,69	14 777
Expl. forestière	125	1 615 523	267 584	16,56	2 149,01	22 160
Pêche	18	142 500	93 518	65,63	5 320,80	30 687
Mines	277	9 224 763	89 826	0,97	324,42	437
Fabrication	3 077	70 985 163	-200 478	-0,28	-65,15	283
Construction	1 115	16 726 608	1 173 121	7,01	1 051,97	41 138
Transport	1 201	33 106 311	-527 324	-1,59	-439,13	4 200
Commerce	3 356	47 163 421	-149 713	-0,32	-44,61	238
Finance	1 167	25 157 384	-402 524	-1,6	-344,94	3 220
Services	6 609	87 912 063	-630 242	-0,72	-95,36	2 259
Adm. publiques	1 654	40 905 769	-727 505	-1,78	-439,81	6 469
Total	18 892	335 064 138	-763 155			125 869

Note : Les chiffres des colonnes (1) à (3) sont calculés directement d'après le Fichier des prestations et des trop-payés (FPTP). La colonne (1) représente le nombre de feuillets T4 émis.

Colonne (4)=[(3)/(2)]*100

Colonne (5)=(3)/(1)

Colonne (6)= 1/2 *(colonne 4)² * η_{LL} *(2) en supposant que $\eta_{LL}=1$

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Tableau 15

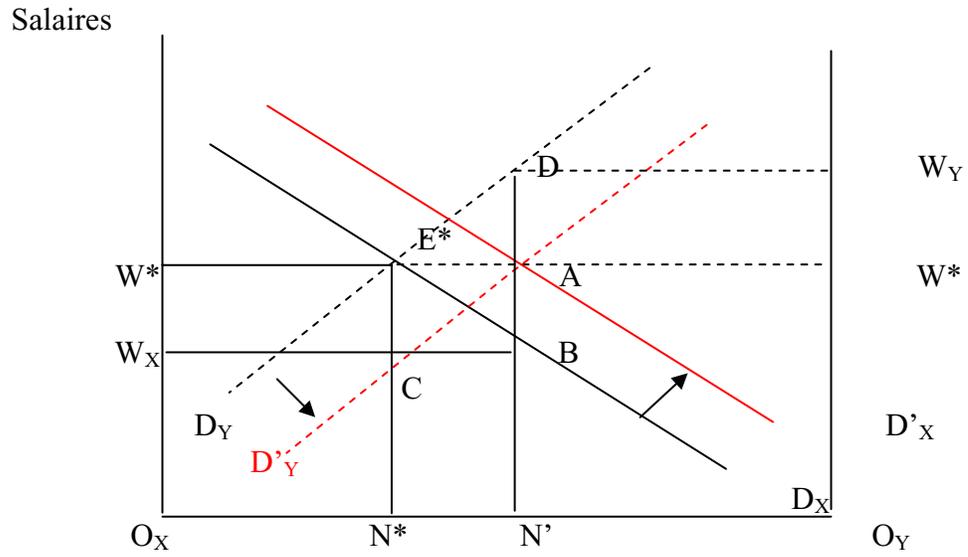
Variations des estimations de la perte d'efficacité (DWL) selon le niveau d'agrégation (1986 à 1996)

Industrie (CTI 80 à un chiffre)	Niveau d'agrégation sur lequel est fondé le calcul des subventions			
	CTI à un chiffre	CTI à un chiffre à l'intérieur de la province	CTI à trois chiffres à l'intérieur de la province	Niveau de l'entreprise
(Milliers de dollars)				
Agriculture	116 276	220 473	296 288	1 239 740
Exploitation forestière	228 773	547 112	564 925	1 260 322
Pêche	361 982	578 376	596 200	2 301 065
Mines	1 602	12 191	64 439	222 002
Fabrication	6 761	454 164	1 744 463	5 982 893
Construction	786 193	1 158 460	1 228 539	3 917 573
Transport	49 382	65 934	173 516	2 025 111
Commerce	2 817	98 473	272 808	4 306 576
Finance	44 107	49 364	70 112	397 981
Services	50 593	166 092	685 773	4 937 575
Adm. publiques	100 827	132 320	146 862	976 109
Total	1 749 313	3 482 958	5 843 925	27 566 949
% du total des prestations d'a.-c.	1,05	2,08	3,50	16,5

Note : Exprimées en milliers de dollars de 1997.**Source :** Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Figure 1

Effet du financement par l'assurance-chômage sur l'équilibre du marché du travail



Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

Annexe A

Développement des données

L'analyse est fondée sur plusieurs ensembles de données administratives, dont le Fichier des prestations et des trop-payés (FPTP), les renseignements figurant sur les feuillets T4 et les données provenant du Programme d'analyse longitudinale de l'emploi (PALE). Le FPTP contient des renseignements sur toutes les demandes d'assurance-chômage présentées durant une année particulière. Nous avons utilisé les données couvrant la période de 1986 à 1996 pour calculer le nombre total de demandes, le montant total des prestations versées et la durée moyenne des prestations pour les travailleurs de chaque entreprise. Chaque enregistrement du FPTP contient un numéro de compte de retenue sur la paie associé à une entreprise particulière. Ces numéros de compte sont établis et utilisés par Revenu Canada pour la remise des cotisations sociales. Une entreprise peut posséder plusieurs numéros de compte. Nous avons agrégé ces comptes au niveau de l'entreprise d'après les renseignements du PALE, qui est un répertoire longitudinal cohérent de toutes les entreprises exploitées au Canada [voir Statistique Canada (1988) pour une description détaillée de ce fichier]. Nous avons défini chaque entreprise d'après l'identificateur du registre longitudinal des entreprises tel qu'utilisé dans le PALE. Nous avons également catégorisé les demandes de prestations comme résultant d'une mise à pied temporaire ou d'une mise à pied permanente selon la méthode adoptée par Statistique Canada (1992). Une mise à pied est considérée comme temporaire si l'individu a déclaré des gains d'emploi provenant de la même entreprise durant l'année qui a suivi la mise à pied, c'est-à-dire si une entreprise a émis un feuillet T4 indiquant des gains pour l'individu en question. Pour les individus ayant présenté plus d'une demande de prestations d'assurance-chômage durant une année particulière, nous avons utilisé les renseignements sur l'entreprise figurant dans chaque enregistrement du FPTP pour déterminer si les demandes étaient appuyées par un emploi auprès de la même entreprise et nous avons classé directement la première demande comme résultant d'une mise à pied temporaire ou permanente.

Le feuillet T4 est également la source de renseignements sur le montant des cotisations d'assurance-chômage versées. Les feuillets T4, qui sont émis par les entreprises pour chacun de leurs employés rémunérés, sont utilisés aux fins d'impôt et portent aussi un numéro de compte de retenue sur la paie. Nous avons agrégé ces comptes au niveau de l'entreprise au moyen de l'information du PALE de la même façon que l'information du FPTP. Nous avons déterminé le montant total des cotisations versées par les travailleurs d'une entreprise en totalisant les montants figurant dans le fichier T4 et celui des cotisations versées par l'employeur en majorant ce total d'un facteur 1,4. Aucune correction n'a été faite pour tenir compte des réductions de cotisations accordées aux entreprises qui participent à un régime d'assurance-salaire. L'erreur qui en résulte est faible. Les cotisations d'assurance-chômage versées par les pêcheurs travaillant pour leur propre compte ne figurent pas sur le feuillet T4, si bien que ce groupe n'est inclus dans aucune totalisation. Le nombre de feuillets T4 émis est utilisé comme indicateur du nombre d'emplois dans chaque entreprise ou industrie durant une année donnée. Bien qu'il existe un petit nombre de cas où l'employeur émet plus d'un feuillet T4 par emploi à l'attention de leurs employés rémunérés, le fait d'associer chaque T4 à un seul emploi n'introduit pas

une erreur importante. (Fait exception l'industrie de la pêche où la plupart des pêcheurs sont des travailleurs autonomes. Il est fréquent que ces personnes reçoivent deux ou trois feuillets T4 durant une seule année civile).

La structure des numéros de compte de retenue sur la paie a changé en 1997, si bien qu'il n'a pas été possible d'établir une définition longitudinale cohérente des entreprises au-delà de cette année.

Annexe B

Taux de cotisations d'assurance-chômage et maximum de la rémunération assurable, 1986 à 2001

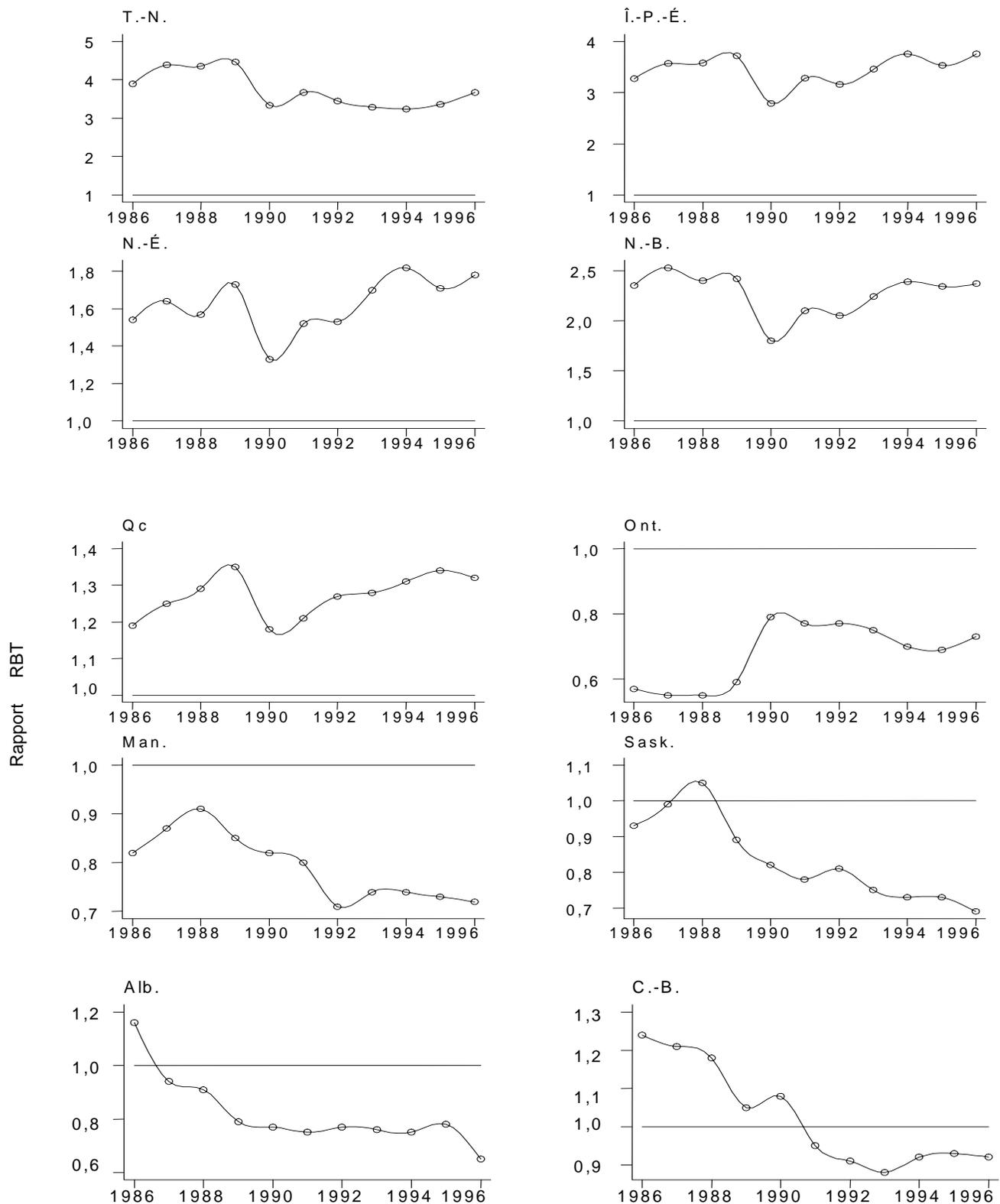
Année	Taux de cotisations		Maximum de la rémunération annuelle assurable	Cotisation annuelle maximale
	Employeur	Employé		
1986	3,29 \$	2,35 \$	25 740 \$	1 452 \$
1987	3,29 \$	2,35 \$	27 560 \$	1 555 \$
1988	3,29 \$	2,35 \$	29 380 \$	1 657 \$
1989	2,73 \$	1,95 \$	31 460 \$	1 473 \$
1990	3,15 \$	2,25 \$	33 280 \$	1 797 \$
1991	3,15 \$ (3,92 \$)	2,25 \$ (2,80 \$)	35 360 \$	1 910 \$ (2 377 \$)
1992	4,20 \$	3,00 \$	36 920 \$	2 659 \$
1993	4,20 \$	3,00 \$	38 740 \$	2 790 \$
1994	4,30 \$	3,07 \$	40 560 \$	2 990 \$
1995	4,20 \$	3,00 \$	42 380 \$	3 052 \$
1996	4,13 \$	2,95 \$	39 000 \$	2 762 \$
1997	4,06 \$	2,90 \$	39 000 \$	2 714 \$
1998	3,78 \$	2,70 \$	39 000 \$	2 527 \$
1999	3,57 \$	2,55 \$	39 000 \$	2 387 \$
2000	3,36 \$	2,40 \$	39 000 \$	2 246 \$
2001	3,15 \$	2,25 \$	39 000 \$	2 107 \$

Note : Les taux figurant entre parenthèses sont entrés en vigueur au milieu de 1991.

Source : Voir la section II, Données et vue d'ensemble.

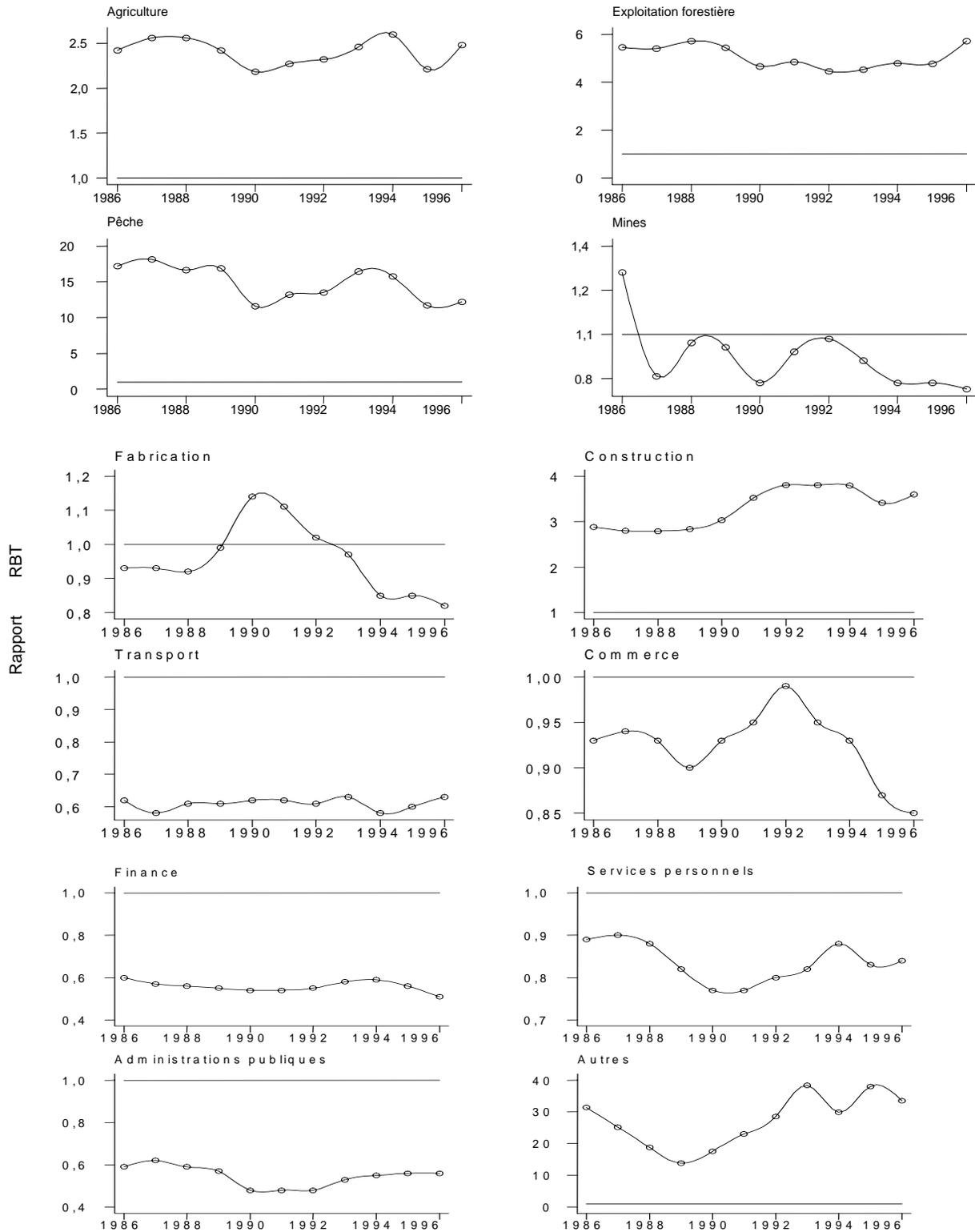
Annexe C.1

Rapport RBT selon la province, 1986 à 1996



Annexe C.2

Rapport RBT selon l'industrie, 1986 à 1996



Annexe D

Rapport RBT et composantes, industrie à trois chiffres, 1986 à 1996

Code de la CTI 80	Industrie	Rapport relatif prestations-cotisations (RBT)	Nombre relatif de demandes de prestations	Durée relative des prestations	Taux relatif de prestations	Taux relatif de cotisations	Mises à pied temporaires	Mises à pied permanentes
		(Bi/Ti)/(B/T)	(ni/n)	(di/d)	(bi/b)	(tw/tiwi)	(nti/n)	(npi/n)
031	Industries de la pêche	17,081	4,248	1,306	1,286	2,379	2,100	2,148
102	Industrie de la transformation du poisson	13,230	4,893	1,253	1,083	2,006	2,844	2,049
033	Piégeage	10,738	3,994	1,176	1,055	2,210	2,083	1,911
015	Fermes de fruits et autres légumes	5,930	2,098	1,163	0,863	2,808	1,234	0,864
041	Exploitation forestière	5,104	2,585	1,086	1,316	1,380	1,573	1,012
051	Industrie des services forestiers	4,928	1,589	1,209	1,217	2,113	0,935	0,654
910	Industries de l'hébergement sauf motels, hôtels	4,740	1,347	1,219	0,921	3,122	0,790	0,557
032	Services relatifs à la pêche	4,554	2,444	1,252	1,098	1,399	1,183	1,260
013	Fermes de grandes cultures	4,524	1,539	1,132	0,911	2,850	1,035	0,504
022	Services relatifs aux cultures	4,396	2,475	1,048	0,982	1,748	1,587	0,888
010	Industries agricoles	4,205	1,483	1,143	0,870	2,839	0,834	0,649
412	Construction de route et construction lourde	3,940	2,632	0,964	1,391	1,116	1,701	0,931
401	Promotion et construct. de bâtiments résidentiels	3,822	1,881	1,065	1,208	1,574	0,941	0,940
411	Construction industrielle (autre que le bâtiment)	3,337	1,783	0,973	1,433	1,338	0,814	0,969
402	Promotion et construction de bâtiment non rés.	3,214	1,934	1,013	1,360	1,200	0,879	1,055
420	Industries des entrepreneurs spécialisés	3,104	1,918	0,969	1,259	1,316	1,073	0,845
082	Sablières et gravières	2,634	2,378	0,869	1,295	0,986	1,703	0,676
016	Spécialités horticoles	2,620	1,443	1,006	0,837	2,156	0,916	0,527
328	Construction et réparation d'embarcations	2,579	2,216	0,957	1,057	1,137	1,302	0,914
014	Fermes de grandes cultures mixtes	2,570	1,133	0,995	0,954	2,402	0,732	0,400
965	Clubs sportifs et services de loisir	2,539	1,251	1,002	0,859	2,361	0,776	0,475
922	Tavernes, bars et boîtes de nuit	2,387	0,849	1,245	0,640	3,523	0,226	0,623
244	Industries des vêtements pour dames	2,352	2,125	0,989	0,771	1,451	1,281	0,844
081	Carrières	2,308	2,553	0,878	1,284	0,802	1,961	0,592
440	Services relatifs à la construction	2,170	1,277	1,071	1,224	1,289	0,503	0,774
963	Théâtres et autres spectacles	2,100	0,960	1,036	1,019	2,074	0,496	0,464
632	Marchands de véhicules de loisir	2,071	1,666	1,003	1,015	1,222	0,918	0,748
091	Serv. rel. à l'extr. du pétrole brut et du gaz nat.	1,980	1,324	0,903	1,329	1,192	0,659	0,664
327	Ind. de la constr. et de la réparation de navires	1,962	1,797	1,063	1,346	0,710	1,239	0,558
017	Fermes mixtes d'élev., de gr. cult. et d'hort.	1,944	1,181	1,020	0,865	1,869	0,680	0,501
354	Industries des produits en béton	1,937	2,374	0,828	1,246	0,789	1,708	0,666
979	Autres services personnels et domestiques	1,927	0,808	1,162	0,759	2,705	0,281	0,526
995	Services relatifs aux bâtiments et aux habitations	1,922	0,866	1,151	0,796	2,425	0,339	0,527
012	Fermes de spécialités animales	1,906	1,078	1,046	0,785	2,154	0,480	0,598
355	Industrie du béton préparé	1,879	2,210	0,822	1,350	0,764	1,741	0,468
974	Ménages	1,864	1,407	1,296	0,528	1,925	0,469	0,937
020	Industries des services agricoles	1,861	1,047	1,067	0,920	1,780	0,491	0,556
811	Service de défense	1,844	0,467	1,082	0,986	3,669	0,229	0,238
990	Loc. de M et M, autres serv. de répar., autres serv.	1,811	1,000	1,153	0,935	1,661	0,336	0,664
301	Ind. des chaud. à pression et éch. de chaleur	1,758	1,348	0,979	1,439	0,922	0,627	0,721
092	Services relatifs à l'extraction minière	1,722	1,360	1,042	1,377	0,879	0,641	0,719
240	Industries de l'habillement, enfants et autre	1,663	1,660	0,992	0,756	1,337	0,917	0,742
639	Autres services pour véhicules automobiles	1,662	0,794	1,091	0,810	2,359	0,250	0,544

Annexe D (suite)

Code de la CTI 80	Industrie	Rapport relatif prestations-cotisations (RBT)	Nombre relatif de demandes de prestations	Durée relative des prestations	Taux relatif de prestations	Taux relatif de cotisations	Mises à pied temporaires	Mises à pied permanentes
993	Photographes	1,659	0,751	1,113	0,774	2,582	0,261	0,489
771	Bureaux de placement et location de personnel	1,649	0,536	1,026	0,922	3,261	0,194	0,341
454	Industries du transport par eau	1,633	1,823	0,913	1,324	0,739	1,309	0,514
171	Industries du cuir et des produits connexes	1,610	2,151	0,805	0,805	1,155	1,443	0,708
352	Industrie du ciment	1,600	2,136	0,876	1,382	0,611	1,672	0,464
859	Autres services d'enseignement	1,571	1,043	1,039	0,937	1,521	0,503	0,540
369	Autres ind. des produits du pétrole et du charbon	1,568	1,712	0,933	1,266	0,777	1,083	0,629
062	Mines de minerais non métal. (sauf le charbon)	1,538	2,282	0,888	1,239	0,617	1,893	0,389
254	Ind. des portes, châssis et autres bois travaillés	1,508	1,801	0,837	1,008	0,995	1,092	0,709
521	Produit alimentaire, commerce de gros	1,498	1,204	1,095	1,072	1,060	0,424	0,780
303	Ind. produits métalliques d'ornement et d'archit.	1,478	1,636	0,902	1,098	0,906	0,847	0,789
855	Musées et archives	1,450	1,089	1,212	0,873	1,255	0,503	0,586
542	Meubles de maison, commerce de gros	1,444	1,042	1,092	0,936	1,366	0,353	0,689
011	Fermes d'élevage	1,424	0,927	1,105	0,878	1,586	0,453	0,474
635	Ateliers de réparation de véhicules automobiles	1,421	1,174	1,009	0,963	1,246	0,467	0,707
329	Autres industries du matériel de transport	1,405	1,541	0,945	0,985	0,958	0,662	0,878
921	Services de restauration	1,391	0,645	1,078	0,635	3,145	0,210	0,435
961	Prod. et distr. de films et de matériel audiovisuel	1,383	0,778	1,110	1,149	1,400	0,219	0,559
456	Industries du camionnage	1,379	1,132	0,994	1,153	1,064	0,574	0,557
911	Hôtels, motels et camps pour touristes	1,368	0,992	1,078	0,702	1,812	0,463	0,529
615	Magasins de tissus et de filés	1,367	0,775	1,184	0,583	2,545	0,274	0,501
250	Boîtes et pal. de bois, cercueils, autre ind. du bois	1,362	1,438	0,912	0,939	1,092	0,760	0,678
312	Matériel de comm. de réfrig. et de climatisation	1,352	1,625	0,901	1,179	0,766	0,918	0,708
302	Fabrication d'éléments de charpente métallique	1,347	1,465	0,887	1,259	0,810	0,755	0,711
261	Industrie des meubles de maison	1,337	1,645	0,817	0,901	1,098	0,908	0,737
243	Industries de l'habillement, hommes et garçons	1,336	1,814	0,826	0,748	1,193	1,129	0,685
623	Magasins d'accessoires d'ameublement	1,311	0,918	1,114	0,855	1,479	0,338	0,580
633	Stations-service	1,307	0,723	1,112	0,722	2,255	0,206	0,516
531	Vêtements, commerce de gros	1,278	1,021	1,114	0,880	1,279	0,366	0,655
972	Blanchissage et nettoyage à sec	1,269	0,913	1,144	0,715	1,699	0,321	0,592
450	Autres industries du transport, autres industries des services relatifs au transport	1,267	0,812	1,079	0,972	1,488	0,368	0,443
326	Industries du matériel ferroviaire roulant	1,241	1,705	0,848	1,278	0,643	1,231	0,474
614	Magasins de vêtements nca	1,238	0,682	1,146	0,676	2,355	0,226	0,456
023	Autres services relatifs à l'agriculture	1,218	1,043	1,032	1,008	1,126	0,502	0,541
103	Industries des fruits et des légumes	1,216	1,470	0,935	0,861	1,025	1,005	0,465
307	Industrie du matériel de chauffage	1,206	1,635	0,838	1,040	0,851	0,870	0,765
690	Autre mag. de détail et comm. de dét. hors mag.	1,195	0,769	1,115	0,783	1,785	0,286	0,483
621	Magasins de meubles de maison	1,192	0,914	1,148	0,885	1,285	0,289	0,625
251	Scieries et usines de bardeau	1,185	1,655	0,859	1,160	0,713	1,168	0,487
455	Services relatifs au transport par eau	1,169	1,310	1,030	1,183	0,771	0,953	0,357
190	Industries des produits textiles	1,135	1,439	0,915	0,868	0,995	0,815	0,624
980	Associations, sauf les organisations religieuses	1,097	0,613	1,154	0,906	1,714	0,244	0,369
499	Autres industries de services publics nca	1,097	0,918	1,110	1,062	1,013	0,348	0,570
613	Magasins de vêtements pour dames	1,092	0,605	1,135	0,661	2,411	0,186	0,419
522	Boissons, commerce de gros	1,083	1,060	1,099	0,966	0,962	0,488	0,572
622	Mag. d'app. mén., de radio et de télév. et stéréo	1,073	0,752	1,143	0,856	1,455	0,197	0,555
611	Magasins de chaussures	1,050	0,648	1,116	0,701	2,091	0,226	0,422

Annexe D (suite)

Code de la CTI 80	Industrie	Rapport relatif prestations-cotisations (RBT)	Nombre relatif de demandes de prestations	Durée relative des prestations	Taux relatif de prestations	Taux relatif de cotisations	Mises à pied temporaires	Mises à pied permanentes
269	Autres ind. de meubles et articles d'ameublement	1,046	1,341	0,853	1,004	0,911	0,687	0,654
612	Magasins de vêtements pour hommes	1,044	0,597	1,126	0,769	2,016	0,195	0,403
563	Bois et matériaux de constr., commerce de gros	1,035	1,051	1,013	0,980	0,992	0,471	0,581
971	Salons de coiffure et de beauté	1,032	0,923	1,055	0,599	1,775	0,298	0,625
960	Spectacles, sports et loisirs comm., jeux de hasard	1,031	0,713	1,002	0,849	1,697	0,390	0,323
324	Ind. des carr. de cam., d'autobus et de remorques	1,028	1,517	0,756	1,062	0,827	0,895	0,622
532	Tissus et mercerie, commerce de gros	1,021	0,897	1,194	0,871	1,092	0,277	0,620
773	Services de comptabilité et de tenue de livres	1,020	0,948	1,063	0,967	1,047	0,450	0,498
777	Bureaux de conseils en gestion	1,007	0,750	1,078	1,048	1,189	0,254	0,496
501	Produits agricoles, commerce de gros	1,001	0,803	1,005	0,924	1,344	0,376	0,427
864	Services sociaux hors institution	0,983	0,892	1,037	0,793	1,340	0,412	0,480
304	Emboutis., matriçage et revêt. de prod. en métal	0,983	1,258	0,884	1,101	0,801	0,627	0,630
774	Services de publicité	0,973	0,614	1,093	0,974	1,487	0,181	0,433
309	Autres industries de produits en métal	0,973	1,212	0,908	1,155	0,762	0,575	0,637
996	Services de voyages	0,973	0,876	1,059	0,931	1,127	0,322	0,554
590	Industries de produits divers, commerce de gros	0,966	0,894	1,107	0,935	1,044	0,309	0,585
282	Clichage, composition et reliure	0,965	1,005	1,022	0,910	1,031	0,417	0,589
543	Accessoires ménagers d'ameubl., comm. de gros	0,965	0,957	1,110	0,992	0,913	0,308	0,649
479	Autres ind. d'entreposage et d'emmagasiner	0,962	0,878	1,052	1,002	1,040	0,346	0,532
750	Services immobiliers et agences d'assurance	0,960	0,723	1,163	0,926	1,234	0,225	0,497
390	Autres industries manufacturières	0,954	1,184	0,963	0,930	0,901	0,562	0,622
779	Autres services aux entreprises	0,949	0,737	1,066	0,926	1,306	0,294	0,443
294	Fonderies de fer	0,947	1,569	0,760	1,167	0,674	0,991	0,579
720	Ind. des intermédiaires d'investissement	0,941	0,724	1,046	1,047	1,191	0,263	0,461
264	Industries des meubles de bureau	0,940	1,294	0,843	1,079	0,794	0,632	0,662
308	Ateliers d'usinage	0,932	1,072	0,891	1,100	0,886	0,467	0,604
867	Cabinets de spécialistes des services sociaux	0,924	0,703	1,121	0,977	1,204	0,204	0,499
601	Magasins d'alimentation	0,923	0,683	1,138	0,723	1,638	0,250	0,433
311	Industries des instruments aratoires	0,922	1,414	0,719	1,091	0,813	0,824	0,591
252	Industries des placages et contre-plaqués	0,906	1,538	0,760	1,056	0,735	1,027	0,511
775	Bur. d'architecte, ingénieur et autres serv. scient.	0,898	0,955	0,979	1,236	0,777	0,409	0,546
160	Industries des produits en matière plastique	0,873	1,130	0,901	0,920	0,935	0,539	0,591
330	Petits appareils électriques, appareils d'éclairage, phonographes, autre	0,855	1,333	0,850	0,982	0,772	0,696	0,637
634	Mag. de pièces et access. pour véhicules autom.	0,849	0,766	0,972	0,800	1,426	0,271	0,495
305	Industries du fil métallique et de ses produits	0,846	1,125	0,901	1,104	0,743	0,572	0,553
319	Autres ind. de la machinerie et de l'équipement	0,844	1,150	0,867	1,220	0,689	0,544	0,606
107	Industries des produits de boulangerie-pâtisserie	0,838	1,010	0,975	0,939	0,905	0,523	0,487
350	Prod. en argile, abrasifs, chaux, autres prod. min. non mét.	0,835	1,212	0,892	1,160	0,664	0,689	0,524
992	Serv. de location d'automobiles et de camions	0,831	0,734	1,062	0,953	1,117	0,181	0,552
108	Industries du sucre et des confiseries	0,817	1,345	0,791	0,951	0,808	0,943	0,402
866	Cabinets d'autres praticiens du dom. de la santé	0,787	0,605	1,076	0,806	1,501	0,250	0,355
292	Industries des tubes et tuyaux d'acier	0,784	1,222	0,784	1,307	0,589	0,842	0,380
571	Mach., mat. et fourn. agricoles, comm. de gros	0,781	1,056	0,836	1,025	0,864	0,547	0,509
865	Cabinets privés de méd., chirurgiens et dentistes	0,768	0,698	1,030	0,883	1,204	0,307	0,392
973	Pompes funèbres	0,765	0,644	1,109	0,916	1,167	0,355	0,289
281	Industrie de l'impression commerciale	0,746	0,889	1,005	0,973	0,857	0,371	0,518
631	Concessionnaires d'automobiles	0,745	0,939	0,953	1,024	0,814	0,327	0,613

Annexe D (suite)

Code de la CTI 80	Industrie	Rapport relatif prestations-cotisations (RBT)	Nombre relatif de demandes de prestations	Durée relative des prestations	Taux relatif de prestations	Taux relatif de cotisations	Mises à pied temporaires	Mises à pied permanentes
356	Ind. du verre et d'articles en verre	0,743	1,397	0,757	1,073	0,662	0,913	0,484
572	Mach. pour la constr., l'expl. for. et l'extr. min., commerce de gros	0,734	0,940	0,958	1,193	0,687	0,399	0,541
283	Industrie de l'édition	0,734	0,681	1,144	0,991	0,951	0,193	0,488
541	App. mén. électriques (troniques) et pièces, commerce de gros	0,724	0,847	1,071	1,044	0,768	0,247	0,601
573	Mach., mat. et fourn. industr., commerce de gros	0,717	0,816	1,018	1,142	0,755	0,276	0,540
377	Industrie des produits de toilette	0,715	0,807	0,972	1,009	0,905	0,406	0,401
551	Véhicules automobiles, commerce de gros	0,710	0,896	0,911	1,101	0,792	0,339	0,557
332	Industrie des gros appareils (électriques ou non)	0,710	1,270	0,802	1,282	0,544	0,901	0,370
641	Magasins de marchandises diverses	0,707	0,650	1,050	0,665	1,562	0,295	0,355
511	Produits pétroliers, commerce de gros	0,696	0,739	1,071	1,023	0,858	0,313	0,427
561	Métaux et produits en métal, commerce de gros	0,691	0,951	0,920	1,182	0,667	0,448	0,503
562	Art. de quinc., plomb., chauff. et clim., comm. de gros	0,690	0,847	1,033	1,016	0,780	0,297	0,551
776	Études d'avocats et de notaires	0,681	0,816	1,035	1,035	0,778	0,263	0,553
021	Services relatifs aux spécialités animales	0,679	0,600	1,036	0,789	1,384	0,229	0,371
101	Industries de la viande et de la volaille	0,678	0,956	0,908	0,979	0,797	0,489	0,467
962	Projection de films cinématographiques	0,671	0,252	1,098	0,814	2,990	0,107	0,144
299	Autres ind. lamin., moul. et extr. de mét. non fer.	0,666	1,146	0,853	1,114	0,622	0,650	0,496
452	Services relatifs au transport aérien	0,665	0,670	1,059	1,004	0,936	0,277	0,393
337	Industrie du matériel électrique industriel	0,664	1,016	0,891	1,176	0,621	0,517	0,500
552	Pièces et access. de véh. autom., comm. de gros	0,661	0,822	1,004	0,969	0,827	0,268	0,553
869	Assoc. et organismes, santé et services sociaux	0,656	0,721	1,072	0,968	0,877	0,334	0,387
862	Autres établissements, santé et services sociaux	0,652	0,744	1,042	0,821	1,023	0,428	0,316
841	Org. int. et autres organismes extraterritoriaux	0,652	0,675	1,157	0,927	0,915	0,141	0,533
109	Autres industries des produits alimentaires	0,651	0,882	0,961	0,938	0,820	0,413	0,469
603	Mag. de méd. sur ordonnance et méd. brevetés	0,649	0,529	1,079	0,721	1,575	0,185	0,343
296	Ind. du laminage, moul. et extr. de l'aluminium	0,648	1,087	0,843	1,202	0,605	0,660	0,427
105	Ind. de farine, cér. préparées, alim. pour animaux	0,642	0,865	0,971	1,056	0,722	0,441	0,424
325	Pièces et accessoires pour véhicules automobiles	0,641	1,281	0,698	1,118	0,648	0,820	0,461
863	Services de soins de santé hors établissement	0,638	0,673	1,051	0,930	0,968	0,399	0,274
180	Industries textiles de première transformation	0,634	1,170	0,822	1,032	0,643	0,754	0,417
279	Autres ind. des produits en papier transformé	0,632	0,954	0,913	0,998	0,724	0,459	0,496
579	Autres mach., matériel et fourn., comm. de gros	0,632	0,741	1,086	1,051	0,748	0,211	0,530
574	Mach., mat. et fourn. électriques (troniques), comm. de gros	0,631	0,723	1,071	1,066	0,763	0,175	0,548
306	Articles de quincaillerie, outillage et coutellerie	0,629	0,926	0,877	1,054	0,737	0,399	0,528
379	Autres industries des produits chimiques	0,625	0,895	0,979	1,117	0,640	0,417	0,478
271	Industries des pâtes et papiers	0,623	1,175	0,763	1,351	0,514	0,909	0,266
335	Équip. de commun. et autre mat. électronique	0,623	0,874	1,049	1,141	0,596	0,344	0,530
457	Industries du transport en commun	0,616	1,575	0,623	0,797	0,790	1,258	0,317
110	Industries des boissons	0,607	0,906	0,873	1,059	0,725	0,533	0,373
323	Industries des véhicules automobiles	0,604	2,381	0,359	1,492	0,477	2,248	0,133
820	Serv. des admin. publiques prov. et territoriales	0,603	0,830	1,097	1,077	0,613	0,544	0,286
852	Enseignement postsecondaire non universitaire	0,602	0,618	0,929	1,003	1,044	0,374	0,244
372	Produits chimiques d'usage agricole	0,590	0,844	0,969	1,163	0,623	0,500	0,344
520	Médic., prod. de toilette, tabac, comm. de gros	0,587	0,721	1,108	1,031	0,713	0,244	0,477
710	Ind. du crédit à la consommation et aux entrepr.	0,587	0,692	1,148	1,025	0,722	0,219	0,473
375	Industrie des peintures et vernis	0,578	0,788	1,009	1,091	0,672	0,331	0,457

Annexe D (fin)

Code de la CTI 80	Industrie	Rapport relatif prestations-cotisations (RBT)	Nombre relatif de demandes de prestations	Durée relative des prestations	Taux relatif de prestations	Taux relatif de cotisations	Mises à pied temporaires	Mises à pied permanentes
338	Fils, câbles électriques et communication	0,576	0,956	0,882	1,277	0,544	0,529	0,427
106	Ind. des huiles végétales (sauf huile de maïs)	0,575	0,742	0,980	1,116	0,709	0,345	0,397
063	Mines de charbon	0,572	0,945	0,836	1,227	0,611	0,652	0,292
104	Industries des produits laitiers	0,566	0,699	0,983	1,014	0,809	0,360	0,339
120	Industries des produits du tabac	0,564	0,759	1,007	1,096	0,671	0,453	0,306
471	Industries des silos à grain	0,563	0,990	0,770	1,246	0,596	0,740	0,250
761	Agences d'assurances et immobilières	0,561	0,573	1,132	0,950	0,907	0,187	0,386
868	Lab. méd. et autres lab. du domaine de la santé	0,551	0,627	0,983	0,966	0,925	0,323	0,304
273	Ind. des boîtes en carton et sacs en papier	0,544	0,945	0,841	1,092	0,626	0,535	0,410
376	Ind. des savons et composés pour nettoyage	0,536	0,703	1,130	1,066	0,630	0,232	0,471
981	Organisations religieuses	0,531	0,532	1,045	0,786	1,215	0,246	0,286
272	Industrie du papier-toiture asphalté	0,523	0,947	0,819	1,189	0,596	0,609	0,338
830	Services des administrations locales	0,522	0,658	0,985	1,022	0,786	0,433	0,225
730	Industrie des assurances	0,511	0,640	1,111	1,156	0,621	0,325	0,315
810	Services de l'admin. fédérale, sauf Défense	0,503	0,716	1,034	1,076	0,633	0,476	0,240
772	Services informatiques et connexes	0,503	0,609	1,044	1,159	0,685	0,164	0,445
284	Industrie de l'impression et édition combinées	0,500	0,597	1,094	0,948	0,808	0,223	0,374
321	Aéronef et pièces d'aéronef	0,495	0,738	0,983	1,295	0,504	0,429	0,309
150	Industries des produits en caoutchouc	0,483	0,957	0,808	1,110	0,569	0,532	0,425
484	Services postaux et service de messagerie	0,477	0,541	1,127	0,998	0,791	0,268	0,272
336	Machines pour bureaux, magasins et commerces	0,470	0,731	0,974	1,120	0,593	0,240	0,491
851	Enseignement élémentaire et secondaire	0,469	0,977	0,678	1,022	0,691	0,817	0,160
297	Lam., moull. et extr. du cuivre et de ses alliages	0,465	1,067	0,707	1,172	0,564	0,700	0,368
061	Mines de métaux	0,450	0,902	0,815	1,419	0,485	0,596	0,307
740	Autres intermédiaires financiers	0,447	0,510	1,099	1,063	0,752	0,127	0,383
453	Ind. du transport et des services ferroviaires	0,443	0,816	0,825	1,319	0,497	0,629	0,187
451	Industries du transport aérien	0,436	0,677	0,943	1,131	0,608	0,344	0,333
602	Magasins de spiritueux, vins et bières	0,436	0,667	0,940	0,798	0,871	0,493	0,175
481	Industries de la diffusion des télécommunications	0,434	0,554	1,085	1,119	0,645	0,242	0,312
071	Industries du pétrole brut et du gaz naturel	0,433	0,647	0,955	1,364	0,507	0,295	0,352
373	Ind. des mat. plast. et des résines synthétiques	0,433	0,652	1,017	1,097	0,590	0,252	0,400
291	Industries sidérurgiques	0,412	0,765	0,840	1,332	0,473	0,528	0,237
361	Industries des produits raffinés du pétrole	0,412	0,535	1,093	1,126	0,621	0,179	0,356
374	Ind. des prod. pharmaceutiques et des méd.	0,409	0,629	1,015	1,152	0,556	0,283	0,346
861	Hôpitaux	0,400	0,647	0,909	1,027	0,662	0,490	0,157
295	Fonte et affinage des métaux non ferreux	0,400	0,929	0,687	1,382	0,455	0,726	0,203
371	Ind. des prod. chimiques d'usage industriel nca	0,399	0,577	1,017	1,266	0,521	0,221	0,356
700	Banques centrales et banques à charte	0,390	0,486	1,091	0,941	0,783	0,278	0,208
854	Bibliothèques	0,384	0,397	0,985	0,920	1,070	0,197	0,200
853	Enseignement universitaire	0,371	0,429	0,897	1,014	0,949	0,267	0,162
491	Industries de l'énergie électrique	0,363	0,557	0,999	1,335	0,485	0,339	0,218
493	Industries de la distribution d'eau	0,350	0,502	0,945	1,088	0,675	0,265	0,236
461	Industries du transport par pipeline	0,349	0,507	0,944	1,379	0,525	0,260	0,248
492	Industries de la distribution de gaz	0,282	0,513	0,891	1,266	0,487	0,333	0,179
482	Ind. de la transmission des télécommunications	0,241	0,441	0,981	1,192	0,466	0,291	0,150

Annexe E

Certaines études sur l'estimation de l'élasticité de la demande de main-d'œuvre au Canada

Étude	Catégorie	Description	Élasticité (- η_{LL})
Main-d'œuvre homogène			
Pindyck (1979)	Élasticité de la demande sous production constante	Agrégat de grandes industries, annuel, 1963 à 1973, fonction de coût translog	0,66
Symons et Layard (1984)	Élasticité de la demande sous production variable	Emploi en fabrication, trimestrielle, de 1956 à 1980	2,60
Halvorsen et Smith (1986)	Élasticité de la demande sous production constante	Agrégat de petites industries (mines de métaux), annuel, de 1954 à 1974, fonction de coût translog	0,51
Lawrence (1989)		Agrégat d'industries importatrices et exportatrices, de 1962 à 1980, forme fonctionnelle flexible	0,21 à 2,24
Wylie (1990)	Élasticité de la demande sous production constante	Agrégat de petites industries (quatre industries manufacturières à deux chiffres), annuel, de 1900 à 1929, fonction de coût translog	0,51
Card (1990c)	Élasticité de la demande sous production constante	Agrégat au niveau de l'entreprise (conventions collectives), 1968 à 1983	0,62
Currie (1991)	Élasticité de la demande sous production constante	Agrégat au niveau de l'entreprise (conventions collectives des enseignants de l'Ontario), 1975 à 1983	0,53 à 0,68
Christofides et Oswald (1991)	Élasticité de la demande sous production constante	Agrégat au niveau de l'entreprise (conventions collectives), 1978 à 1984	< 0 à 0,22
Main-d'œuvre hétérogène			
Merrilees (1982)		Agrégat, annuel, de 1957 à 1978, quatre catégories de main-d'œuvre Jeunes hommes Jeunes femmes Hommes adultes Femmes adultes	-0,56 0,44 0,07 -0,11
Ferguson (1986)		Provinces atlantiques, 1966 à 1979, sept catégories de main-d'œuvre	0,33 à 1,00

Source : Hamermesh (1993), chapitre 3.

Bibliographie

Abowd, John M., Francis Kramarz et David N. Margolis. 1999. « High Wage Workers and High Wage Firms. » *Econometrica*. 67, 2 (Mars): 251–333.

Anderson, Patricia M. et Bruce D. Meyer. 1993. « The Unemployment Insurance Payroll Tax and Interindustry and Interfirm Subsidies.» Dans *Tax Policy and the Economy*. Vol. 7 James L. Poterba (éd.). Cambridge, Mass: NBER and MIT Press.

Atkinson, A.B. et John Micklewright. 1991. « Unemployment Compensation and Labor Market Transitions: A Critical Review. » *Journal of Economic Literature*. 29, 4 (Décembre): 1679–1727.

Baldwin, John R. 1995. *The Dynamics of Industrial Competition: A North American Perspective*. New York: Cambridge University Press.

Betcherman, Gordon et Norm Leckie. 1995. « Employer Responses to UI Experience Rating: Evidence from Canadian and American Establishments. » Développement des ressources humaines Canada, rapports techniques d'évaluation de l'assurance-chômage.

Corak, Miles. 1994. « Unemployment Insurance, Work Disincentives, and the Canadian Labour Market: An Overview. » Dans *Unemployment Insurance: How to Make it Work*. Vol. 2, 86–159. Ouvrage collectif publié sous la direction de Christopher Green, Fred Lazar, Miles Corak et Dominique Gross. Toronto: C.D. Howe Institute.

Corak, Miles. 1993a. « Unemployment Insurance Once Again: The Incidence of Repeat Participation in the Canadian UI Program. » *Analyse des politiques*. 19, 2: 162–176.

Corak, Miles. 1993b. « Is Unemployment Insurance Addictive? Evidence from the Benefit Durations of Repeat Users. » *Industrial and Labor Relations Review*. 47, 1: 62–72.

Corak, Miles et Wendy Pyper. 1995. « Entreprises, industries et interfinancement: profiles de la répartition des prestations et des cotisations d'assurance-chômage. » Développement des ressources humaines Canada, rapports techniques d'évaluation de l'assurance-chômage.

Feldstein, Martin. 1976. « Temporary Layoffs in the Theory of Unemployment. » *Journal of Political Economy*. 84, 5: 937–958.

Gray, David et Arthur Sweetman. 2001. « Analyse typologique des utilisateurs du régime canadien d'assurance-emploi : mesures de fréquence et de saisonnalité. » Dans *Comptes rendus sur le recours fréquent à l'assurance-emploi*. Saul Schwartz et Abdurrahman Aydemir (éd.). Ottawa: Société de recherche sociale appliquée.

Haltiwanger, John C., Julia I. Lane, James R. Spletzer, Jules J.M. Theeuwes, Kenneth R. Troske (éd.). 1999. *The Creation and Analysis of Employer-Employee Matched Data*. Amsterdam: Elsevier.

Hamermesh, Daniel S. 1993. *Labor Demand*. Princeton: Princeton University Press.

Hamermesh, Daniel S. 1990. « Unemployment Insurance, Short-time Compensation and Labor Demand. » Laurie Bassi, David L. Crawford et Ronald C. Ehrenberg (éd.). *Research in Labor Economics*. 11: 241–270.

Karagiannis, Elias. 1986. « Experience Rating UI Premiums: An Assessment. » *Emploi et Immigration Canada*, polycopie non publiée, 120 p.

Kesselman, Jonathan R. 1983. *Financing Canadian Unemployment Insurance*. Canadian Tax Paper No. 73. Toronto: L'Association canadienne d'études fiscales.

Lawrence, Denis. 1989. « An Aggregator model of Canadian export supply and import demand responsiveness. » *Revue canadienne d'économique*. 22, 3: 503–521.

Lemieux, Thomas et W. Bentley MacLeod. 2000. « Supply side hysteresis: the case of the Canadian unemployment insurance system. » *Journal of Public Economics*. 78, 1-2: 139–170.

Lemieux, Thomas et W. Bentley MacLeod. 1995. « State Dependence and Unemployment Insurance. » *Développement des ressources humaines Canada, rapports techniques d'évaluation de l'assurance-chômage*.

Lin, Zhengxi. 1998. « Employment Insurance in Canada: Recent Trends and Policy Changes. » *Revue fiscale canadienne*. 46, 1: 58–76.

Nakamura, Alice. 2000. « Make EI Fairer: Don't Open the Coffers to Well-Off Repeaters. » Toronto: C.D. Howe Institute, October 17.

Statistique Canada. 1992. *Les mouvements de la main-d'oeuvre dans l'économie canadienne: Embauches et cessation d'emploi, 1978-1989*. Ottawa: Statistique Canada, N° 71-539-XPF au catalogue.

Statistique Canada. 1988. *Construction d'une base de données longitudinale sur les entreprises canadiennes: un outil de recherche pour l'étude de l'emploi*. Ottawa: Statistique Canada, N° 18-501-XPF au catalogue.

Topel, Robert H. 1983. « On Layoffs and Unemployment Insurance. » *American Economic Review*. 73, 4 (Septembre): 541–559.